Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Québec, le 23 juillet 2018

Objet : Demande d'accès n°2018-07-010 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès précisée le 10 juillet dernier, concernant les formulaires de déclaration annuelle 2016 et 2017 ainsi que les rapports trimestriels de 2016 à 2018 pour huit lieux d'enfouissement technique différents.

Vous trouverez en pièces jointes les documents demandés. Il s'agit de :

Lieu d'enfouissement technique de Bury :

1. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 11 pages;
2. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 11 pages;
3. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
4. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
5. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
6. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas :

7. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 16 pages;
8. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 15 pages;
9. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
10. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;

Édifice Marie-Guyart, 29e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 13
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3858
Télécopieur : 418 643-0083
Courriel : acces@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

11. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
12. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Terrebonne :

13. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 12 pages;
14. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 14 pages;
15. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
16. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
17. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
18. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie:

19. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 16 pages;
20. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 15 pages;
21. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
22. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
23. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
24. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Cowansville :

25. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 14 pages;
26. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 14 pages;
27. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;

28. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
29. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
30. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Sainte-Cécile-de-Milton :

31. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 13 pages;
32. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 13 pages;
33. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
34. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
35. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
36. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire :

37. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 12 pages;
38. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 12 pages;
39. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
40. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
41. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages;
42. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Lieu d'enfouissement technique de Drumondville:

43. Formulaire de déclaration annuelle 2016 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 14 pages;
44. Formulaire de déclaration annuelle 2017 pour les applications réglementaires du REIMR (article 52) et du RREÉMR (article 9), 15 pages;

45. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2016, 2 pages;
46. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2017, 2 pages;
47. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 4e trimestre 2017, 2 pages.
48. Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, 1er trimestre 2018, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre Mme Marie-Eve Gravel-Nadon, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse marie-eve.gravel-nadon@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (50)

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Amendé

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : **Valoris**

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8831859127

No de dossier : 3912- _____
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse de courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction ou titre technicienne comptable	Téléphone 819-560-8403
Adresse de courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	30 484,53
Total	30 484,53

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
23-24		23-24	848,30
			152,33
			349,79
			90,49
			621,88
			2 116,52
			1,70
			360,36
			447,00
			1 431,94
			402,41
			95,95
			56,58
			303,28
			396,60
			1 730,28
			681,21
			183,18
			172,24
			65,71
			107,30
			2 451,45
			379,05
			192,18
			291,38
			114,99
			385,87
			178,97
			119,29
			114,80
			311,23
			659,25
			316,18
			203,42
			380,02
			99,51
			150,16

23-24	23-24		285,56
			271,20
			208,85
			780,58
			139,11
			446,58
			73,17
			219,63
			0,58
			1 188,30
			235,80
			227,19
			475,33
		Total	21 514,65
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
23-24	23-24		30 484,53
		Total	30 484,53
		Grand total - Ordures ménagères	51 999,18

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	0,55
			6,91
			342,48
			284,55
			2,43
			22,71
			14,75
			220,11
			4,45
			120,84
			0,21
			5,47
			0,41
			4,14
			2 364,71
			1,07
			2,90
			3,62
			25,80
			120,31
			5,08
			0,66
			1,99
		Total	3 556,15
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus ICI	3 556,15
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	18,98
			176,02
			17,55
			10,29
			41,36
			22,86
			6,89
			50,17
			10,57
			5,05
			4,29
			6,02
			3,11
			17,05
			1,24
			1,05
			0,47
			42,39
			2,27
			1 491,61
			0,80
			0,83
			15,86
			0,32
			1,84
			5,82
			21,74
			4,51
			1,16
		Total	1 982,12
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	

		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	1 982,12
Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de tri de CRD NOUVELLE CATÉGORIE	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	3 835,81
		Total	3 835,81
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	2 488,91 6 561,92
		Total	9 050,83
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	424,14
		Total	424,14
Balayures de rue NOUVELLE CATÉGORIE	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	627,56
		Total	627,56
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.2	71 475,78

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	15,70
			356,09
			61,19
			9,32
		Total	442,30
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	442,30

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 811,55
			217,33
			257,85
			601,58
		Total	2 888,31
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	6 772,54
		Total	6 772,54
Autres (spécifiez ci-dessous)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
Magotteaux	23-24	23-24	2 158,53
Tafisa			2 121,82
		Total	4 280,35
		Grand total 2.4	13 941,20

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	71 475,78
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	442,30
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	13 941,20
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	85 859,28

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	13 941,20
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	13 941,20

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		71 918,08
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21,93 $
	Grand total 2.5	1 577 163,49 $

3 - Auditeur indépendant

☐ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☐ le suivi des eaux superficielles;
- ☐ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☐ le suivi des eaux souterraines;
- ☐ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☐ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire

  Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction technicienne comptable
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. Geneviève Morin	18-08-2017 ~~12-04-2017~~
Signature	Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Rapport Amendé 2

Nom de l'installation : R.I.E.D.S.B.M. ---RAPPORT AMENDÉ 2 2016

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8827674142

No de dossier : 3912- 16-416-106
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi		
Adresse du siège social 2500, rang St-Joseph	Municipalité ou ville Cowansville	Code postal J2K 3G6
Téléphone au bureau (450) 263-2351, poste 227	Région Montérégie	
Télécopieur (450) 263-4977	MRC Brome-Missisquoi	
Adresse de courriel Patrick.beaulieu@riedsbm.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Patrick Beaulieu	Fonction ou titre Contrôleur financier	Téléphone 450-263-2351, 227
Adresse de courriel Patrick.beaulieu@riedsbm.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	1 767,62
Total	1 767,62

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	422,76
			321,85
			324,34
			183,78
			97,64
			266,35
			562,53
			98,52
			237,29
			360,74
			200,66
			109,95
			672,56
			224,63
			356,85
			829,25
			947,04
			224,69
			107,13
			1 298,81
			1 752,22
			3 745,33
			137,20
			608,33
			215,24
			193,49
			271,12
			2 277,81
			462,28
			845,15
			468,35
		Total	18 823,89
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	

	Total	0,00
	Grand total - Ordures ménagères	**18 823,89**

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			5,41
			42,51
			223,46
			97,25
			8,40
			20,53
			1 464,53
			28,11
			3,95
			89,72
			188,72
			0,44
			8,25
			1 546,20
			1 456,47
			3 470,44
			3,01
			205,18
			1,31
	23-24	23-24	6,67
			349,13
			2 982,24
			98,53
			1 314,00
			37,57
			0,00
			7,20
			47,69
			5,32
			4,12
			3,78
			111,09
			4,53
			17,85
			4,75
			27,01
			104,95
			22,95
			83,98
			149,58
			5,10
			37,93
			5,87
			28,15
			162,71
			1 407,78
			4,89
			4,61
			74,30
			7,18
			4,28
			3,54
			28,86
			0,20
			0,94
			0,50
		Total	16 023,67
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus ICI	16 023,67
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	40047	Danville (Ville)	1,13
	41027	La Patrie (Municipalité)	1,10

		0,54
		9,31
		18,39
		6,75
		6,11
		7,93
		7,49
		8,86
		352,02
		142,12
		224,62
		155,01
		58,23
		24,81
		26,91
		5,89
		56,49
		397,85
23-24	23-24	382,83
		48,76
		76,91
		395,84
		29,60
		99,15
		693,35
		1 006,97
		356,52
		169,19
		2 434,69
		1 607,74
		4 046,48
		54,71
		216,50
		66,92
		297,37
		899,83
		1 346,63
		78,96
		517,66
		352,31
		99,76
		18,86
		7,54
		10,62
		2,63
		51,46
		4,52
		4,46
		106,84
		9,74
		133,44
		1,42
		6,30
		39,48
		32,16
		9,91
		131,56
		55,01
		30,93
		170,57
		21,19
		81,11
		107,26
		287,09
		13,20
		211,53
		2,09
		7,04
		1,64
		5,64
		4,07
		2,63
		29,02
		9,52

	23-24	23-24	62,50
			14,08
			26,58
			273,52
			0,08
			14,78
			78,11
			2,82
			11,17
		Total	**18 884,36**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	1 767,62
		Total	**1 767,62**
		Grand total - Résidus CRD	**20 651,98**
Résidus « encombrants » (« monstres »)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	1,79
			38,15
			14,97
			7,50
			17,80
			55,35
			17,58
			345,54
			3,00
			225,52
			6,80
			467,61
			11,68
			8,77
			16,37
			29,51
		Total	**1 267,94**

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	6,90
			1,49
			9,83
			2,56
			2,69
			8,92
			0,97
			35,05
			50,93
			13,36
			2,26
			34,33
			4,16
			21,27
			2,59
			2,04
			4,65
			3,33
			1,04
			4,38
			2,60
			15,46
		Total	230,81

Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE	23-24	23-24	14,57
			96,03
			24,97
			26,25
			87,18
			9,49
			342,52
			497,68
			130,53
			22,03
			335,48
			40,60
			207,85
			25,35
			19,96
			45,42
			32,58
			10,17
			42,82
			25,38
			151,09
			18,20
			20,12
			41,53
			13,58
			20,42
			76,90
			38,45
			32,41
		Total	2 449,56

Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité

		Total	0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	25,43
			94,81
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	120,24
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux morts	23-24	23-24	0,06
Animaux morts			0,88
Animaux morts			0,26
Animaux morts			0,47
Animaux morts			0,37
Animaux morts			0,82
Animaux morts			0,28
Animaux morts			0,06
Animaux morts			3,06
Animaux morts			4,58
Animaux morts			1,69
Animaux morts			0,10
Animaux morts			0,18
Animaux morts			0,71
Animaux morts			0,98
Animaux morts			0,19
Animaux morts			3,89
Animaux morts			0,48
Animaux morts			0,34
Animaux morts			0,16
Animaux morts			0,27
Animaux morts			48,41
		Total	68,24
		Grand total 2.2	59 636,33

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	23-24 / 23-24	320,25
		147,60
		3,94
		218,19
		18,94
	Total	708,92
Boues de fosses septiques	Code géo municipal / Provenance par municipalité	

		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	708,92

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 374,15
			396,83
			20 638,68
		Total	22 409,66
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.4	22 409,66

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	15 091,26
			6 912,38
		Total	22 003,64
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	9 019,45
		Total	9 019,45
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	31 023,09

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2 2)	Reporter grand total 2.2	59 636,33
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2 3)	Reporter grand total 2.3	708,92
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4)	Reporter grand total 2.4	22 409,66
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	31 023,09
	Totaux (section A)	113 778,00

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4)	Reporter grand total 2.4	22 409,66
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	31 023,09
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	643,65
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	54 076,40

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		59 701,60
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21,93 $
	Grand total 2.5	1 309 256,09 $

3 - Auditeur indépendant

☐ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☐ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☐ le suivi des eaux superficielles;
- ☐ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☐ le suivi des eaux souterraines;
- ☐ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☐ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☐ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☐ Le formulaire dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☐ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☐ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☐ La version Excel du formulaire

  Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Beaulieu	Fonction Contrôleur financier
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. Patrick Beaulieu Signature	2017-10-12 Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de St-Nicéphore

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1146435301

No de dossier : 3912- _____
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 25, rue Gagnon	Municipalité ou ville Drummondville	Code postal J2A 3H3
Téléphone au bureau 819 477-6609	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 819 477-3312	MRC Drummond	
Adresse de courriel glacombe@wm.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing	Fonction ou titre Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec	Téléphone 450 565-7983
Adresse de courriel glacombe@wm.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ☐ Tonne métrique ☐ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
	18,848.67
	47,470.66
23-24	702.47
	37,675.81
	1,987.35
	743.69
Total	107,428.65

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0.00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination (excluant les boues)

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaitre le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			16,656.74
			403.71
			9.01
			305.82
			209.62
			54.30
			43.87
			1,256.53
	23-24	23-24	324.63
			951.63
			212.15
			119.60
			769.87
			252.90
			1,817.96
			640.09
			0.16
			451.86
			453.86
			495.39
			1,353.60
			153.89
			625.70
			727.40
			403.93
			209.04
			163.38
			0.07
			614.25
			4.87
			932.97
			332.28
			211.32
			122.30

	Total	31,284.70
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		1,987.35
		18,818.67
23-24	23-24	37,675.81
		702.47
		47,470.66
	Total	106,654.96
	Grand total - Ordures ménagères	137,939.66

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			79.26
			66.30
			1,571.29
			22,331.95
			59.08
			80.62
			869.01
			5.43
			197.17
			89.49
			18.43
			193.20
			195.13
			12.51
			13.41
			69.31
			15,937.70
			343.55
			6.46
			1,444.15
			1,274.94
	23-24	23-24	852.37
			14.07
			6.37
			10.05
			186.78
			14.08
			5.63
			170.22
			3.86
			241.95
			587.40
			881.22
			30.11
			7.86
			394.63
			10.86
			0.22
			225.36
			1,832.00
			84.87
			2,981.18
			148.42
			53.04
			7.62
			215.02
			2.86
			7.78
			22.13
			112.79
			8.26
			1.13
			0.11
			999.20
			32.27
			46.16
			780.12
			163.76
			164.87
			449.04
			13.92
			254.19
			8.64
			5,216.69
			713.38
			292.86
			86.87
			390.07
			18.82
			8.46
			5.50

			104.50
			31.91
			4.53
			3.36
			73.41
			545.65
			58.83
			77.24
			5.02
			12.86
			2.76
	23-24	23-24	0.82
			1,744.73
			13,483.45
			484.78
			3,528.01
			349.78
			57.50
			1.06
			9.16
			4,144.36
			82.98
			0.00
			4.66
			9.80
			31.76
			2.54
			269.42
			68.40
			260.86
			1.52
			172.63
		Total	**89,251.75**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	743.69
		Total	**743.69**
		Grand total - Résidus ICI	**89,995.44**
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
			3,798.94
			1,386.95
			0.64
			5.01
			0.33
			2.78
			7,130.48
			1.85
			47.45
			638.42
	23-24	23-24	6.80
			2.56
			9.62
			12.17
			8.63
		ec)	0.37
			1.00
			1.94
			2.45
			3.53
			7.80
			6.30
			660.05
			152.87
			6.71
			4.03
			1.40

			6.35
			0.59
	23-24	23-24	1.01
			137.62
		Total	14,046.65
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0.00
		Grand total - Résidus CRD	14,046.65
Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus d'écocentre	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	4,945.48
		Total	**4,945.48**
Résidus de centre de tri de CRD	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
NOUVELLE CATÉGORIE			258.60
			1,242.11
			54.74
			243.71
	23-24	23-24	306.94
			51.11
			1,330.30
			318.14
			58.73
		Total	**3,864.38**
Résidus de centre de tri autre que CRD	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
			1,351.64
	23-24	23-24	832.36
			9,773.90
		Total	**11,957.90**
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**
Balayures de rue	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	**0.00**
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	666.97
			7.36
		Total	674.33

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux morts (carcasses)	23-24	23-24	5.82
Animaux morts (carcasses)			28.67
Animaux morts (carcasses)			8.52
Animaux morts (carcasses)			6.26
Animaux morts (carcasses)			73.25
Animaux morts (carcasses)			60.66
Animaux morts (carcasses)			50.29
Animaux morts (carcasses)			19.26
Animaux morts (carcasses)			27.10
Animaux morts (carcasses)			32.84
Animaux morts (carcasses)			2.25
Animaux morts (carcasses)			61.30
Animaux morts (carcasses)			44.17
Animaux morts (carcasses)			23.72
Animaux morts (carcasses)			1.51
Animaux morts (carcasses)			16.61
Animaux morts (carcasses)			53.85
Animaux morts (carcasses)			20.27
Animaux morts (carcasses)			7.91
Animaux morts (carcasses)			13.66
Animaux morts (carcasses)			19.49
Animaux morts (carcasses)			10.46
Animaux morts (carcasses)			19.81
Animaux morts (carcasses)			21.93
Animaux morts (carcasses)			17.95
Animaux morts (carcasses)			0.12
Animaux morts (carcasses)			18.49
Animaux morts (carcasses)			2.34
Animaux morts (carcasses)			0.26
Drogues			9.10
Drogues			2.84
Drogues			0.88
Drogues			14.59
Drogues			1.89
Drogues			0.33
		Total	698.40
		Grand total 2.2	264,122.24

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal		
	23-24	23-24	105.42
			299.62
			262.17
			21.91
			163.55

			738.41
			3,141.95
	23-24	23-24	76.53
		Total	4,809.56
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	25.81
		Total	25.81
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	15.88
		Total	15.88

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			624.60
	23-24	23-24	24.89
		Total	649.49
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Boues regards pluviaux	23-24	23-24	191.60
		Total	191.60
		Grand total 2.3	5,692.34

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			8,879.22
			797.07
			428.41
			242.68
			341.72
			37.44
			862.55
			13,638.15
	23-24	23-24	35,351.78
			44.14
			886.88
			62.81
			1,781.79
			23.09
			175.17
			14,117.26
			351.47
			226.93
			266.74
			26.93
			280.18
			8,366.96

	23-24	23-24	6,147.98
			358.09
			4,716.23
			4,455.25
			126.80
			746.05
			1,864.81
			46.68
			357.83
			5,672.19
			534.94
			493.12
			249.21
			139.53
			761.63
			22.32
		Total	**113,882.03**
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	13,801.43
			10,275.37
		Total	**24,076.80**

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Bardeaux d'asphalte			3,003.51
Bardeaux d'asphalte			1,485.79
Bardeaux d'asphalte			174.82
Bardeaux d'asphalte			282.07
Bardeaux d'asphalte			11.78
Bardeaux d'asphalte			813.11
Bardeaux d'asphalte			31.09
Bardeaux d'asphalte			2,019.29
Bardeaux d'asphalte			30.50
Bardeaux d'asphalte			563.83
Bardeaux d'asphalte			3,554.01
Bardeaux d'asphalte			3,110.58
Bardeaux d'asphalte	23-24	23-24	514.27
Bardeaux d'asphalte			372.87
Bardeaux d'asphalte			883.31
Bardeaux d'asphalte			478.58
Bardeaux d'asphalte			352.76
Bardeaux d'asphalte			327.42
Bardeaux d'asphalte			1,415.73
Mat. alter. acceptés par CA			18,714.93
Mat. alter. acceptés par CA			6,154.37
Matériaux de routes			70.96
Matériaux de routes			2,810.78
Matériaux de routes			1,792.04
Matériaux de routes			514.60
Matériaux de routes			50.10
Matériaux de routes			8.59
Matériaux de routes			7.04
Matériaux de routes			50.09
Matériaux de routes			439.03
Matériaux de routes			364.93
Matériaux de routes			11,125.90
Matériaux de routes			485.20
Matériaux de routes			5,198.07
Matériaux de routes			13.20
		Total	67,225.15
		Grand total 2.4	205,183.98

2.4.1 - Sols ou autres matières destinées au recouvrement FINAL des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	920.48

				487.13
				54.53
				452.00
	23-24			281.48
			23-24	1,622.00
				3,816.63
				209.25
				112.28
			Total	7,955.78
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0.00
			Grand total 2.4.1	7,955.78

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	264,122.24
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	5,692.34
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	205,183.98
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	7,955.78
	Totaux (section A)	482,954.34

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	205,183.98
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	7,955.78
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	15.26
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	213,155.02

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		269,799.32
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21.93 $
	Grand total 2.5	5,916,699.09 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☑ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire

Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing.	Fonction Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature glacombe Digitally signed by glacombe DN: cn=glacombe, email=GLacombe@wm.com Date: 2017.10.20 10:50:25 -04'00'	Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
31 MAR. 2017
Bureau de Bromont

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Roland Thibault inc.

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1142 448 068

No de dossier : 3912- 16-470-108
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Roland Thibault inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Ste-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau 450-372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur 450-372-2287	MRC La Haute-Yamaska	
Adresse de courriel pmilot@matrec.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Patrick Milot	Fonction ou titre Directeur	Téléphone 450-372-2399
Adresse de courriel pmilot@matrec.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation

- ○ Centre de transfert
- ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET)
  - ◉ Tonne métrique ○ Mètre Cube
- ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)
- ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET)
- ○ Incinérateur (INC)

Emplacement / localisation (numéro de lots)
Lot 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	45 250,93
	680,46
	18 559,35
Total	64 490,74

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues.

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	158,28
			10,48
			1,39
			1,26
			10,17
			0,19
			16 403,80
			2,44
			1,37
			1,05
			0,74
			0,02
			0,01
			1,06
			0,87
			974,61
			1 564,45
			761,97
			0,69
			18,81
			0,10
			156,05
			567,26
			3,02
			3,20
			328,73
			1,42
			10,00
			2,00
			2,57
			0,83
			585,46
			96,56
			1 273,07
		Total	22 943,93

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23-24	23-24	45 250,93
		19 239,81
	Total	64 490,74
	Grand total - Ordures ménagères	87 434,67

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			2 303,77
			676,40
			2,05
			9,51
			47,57
			13,24
			524,57
			0,30
			4 420,95
			42,86
			2,76
			1,05
			9,36
			961,77
			53,09
			7,48
			0,11
			3,21
			194,66
			387,41
			15 857,84
			0,19
			30,95
			31,30
			242,90
			95,56
			0,16
			34,43
	23-24	23-24	620,30
			35,99
			1 411,26
			4,84
			742,62
			3,97
			31,91
			0,04
			0,05
			17,02
			1 205,58
			1 184,25
			0,28
			1 063,40
			40,99
			7,26
			234,72
			5,99
			379,61
			3,76
			5,73
			254,88
			6,11
			828,14
			5,47
			782,30
			99,35
			166,75
			92,11
			38,23
			7,15
			154,78
			103,78
			446,26
			2,95
			3,06
			2 487,41
			1 909,70
			6,13
			15,68
			290,92
			9,08
			146,32
			23,84

			1 022,37
			3,19
			374,04
			1,39
	23-24	23-24	103,73
			232,48
			80,59
			855,10
			497,53
		Total	44 005,84

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	0,00
	Grand total - Résidus ICI	44 005,84

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			144,03
			305,34
			57,15
			11,24
			1,60
			26,16
			0,87
			39,71
			29,43
			38,82
			50,25
			24,19
			1,31
			955,31
			42,09
	23-24	23-24	89,74
			43,26
			260,20
			6,48
			3,27
			39,67
			6,52
			3,70
			8,56
			2,66
			88,66
			139,18
			2,72
			4 636,30
			0,31
			10,87
			100,22
			19,46
			20,58
			11,24
			92,35
			93,82
			10,12
			241,04
			155,42
			4,65
			26,87
			14,89
			7,37
			1,15
			11,93
			159,11
			20,78
			4,10
			45,77
			38,19

				61,65
				159,05
				72,86
				222,46
				214,12
				105,84
				1,27
			)	10,37
				47,32
				2,26
				220,27
				3,03
			)	3,18
				15,18
				552,25
				11,17
	23-24	23-24		13,23
				5,12
				6,65
				1,74
			)	135,41
				74,62
				113,82
				30,97
				9,45
				112,74
				1,24
				6,55
				4,10
				4,42
				22,34
				298,60
				27,52
				83,02
				75,65
				25,27
				32,02
				63,13
			)	73,91
				499,05
				62,93
				596,45
				161,77
				74,63
				835,86
				3,85
				38,61
				3,05
				12,34
				123,06
				19,70
				272,07
				16,78
			Total	13 792,61

	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	13 792,61

	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Résidus « encombrants » (« monstres »)			

	Total	0,00

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
[redacted]	23-24	23-24	662,00
			3 700,21
			159,36
		Total	4 521,57
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	351,27
		Total	351,27
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
[redacted]			
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux (chevreuils)	23-24	23-24	0,77
			1,33
			0,31
			0,31
			0,21
			0,33
			0,07
			0,31
			0,03
			3,20
		Total	6,87
		Grand total 2.2	150 112,83

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	0,00

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	3 323,49
			81,91
			6 701,92
			1 723,86
		Total	11 831,18
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	13 147,15
		Total	13 147,15

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Balayure de rue	23-24	23-24	498,53
Rejet Mica			5 194,73
Grits de bardeaux			2 810,02
Centre de tri (verre)			6 168,22
Rejet Kruger			20 632,92
Regards pluviaux			581,00
		Total	35 885,42
		Grand total 2.4	60 863,75

2.4.1 Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0,00
	Grand total 2.4.1	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	150 112,83
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	0,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	60 863,75
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	210 976,58

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	60 863,75
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	56,34
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	60 920,09

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		150 056,49
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21,93 $
	Grand total 2.5	3 290 738,83 $

3 - Auditeur indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☑ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

☐ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- le suivi des eaux superficielles;
- le suivi des eaux de lixiviation;
- le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- Le formulaire dûment rempli;
- Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- La déclaration amendée, si nécessaire.
- La version Excel du formulaire
- Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction Directeur
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. Signature	Date 29 mars 2017

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de Ste-Sophie

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1146435301

No de dossier : 3912- _____
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 2535, 1ère Rue	Municipalité ou ville Sainte-Sophie	Code postal J5J 2R7
Téléphone au bureau 450 431-2313	Région Laurendites	
Télécopieur 450 438-4342	MRC Rivière-du-Nord	
Adresse de courriel glacombe@wm.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing.	Fonction ou titre Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec	Téléphone 450 565-7983
Adresse de courriel glacombe@wm.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ☐ Tonne métrique ☐ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
	5,416.37
	26,162.03
	252,801.91
23-24	313,262.11
	70,530.91
	38,429.34
	2,050.28
Total	708,652.95

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des Installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0.00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination (excluant les boues)

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			81.86
			25.92
			6,674.19
			4,287.21
			11.78
			4,971.16
			8,013.20
			5,010.48
	23-24	23-24	24,828.06
			5,388.93
			3,510.64
			3,740.32
			1.60
			4.07
			12.94
			20.10
			685.99
			0.00
			0.00
			1.34
			2,060.57
			3.59
			1.76
		Total	69,335.71

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		312,708.43
		38,291.58
		26,140.14
23-24	23-24	2,050.28
		258,218.28
		70,530.91
	Total	707,939.62
	Grand total - Ordures ménagères	777,275.33

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			66.08
			85.85
			1,141.74
			358.56
			32,089.96
			8.22
			32.44
			168.03
			158.19
			16.30
			7.76
			661.03
			3.73
			6.72
			10.34
			5,107.06
			1,386.63
			5,053.35
			406.10
			908.09
			1,287.58
			77.77
			20,562.43
			784.21
			539.96
			36.83
	23-24	23-24	189.99
			420.61
			16.77
			4.46
			1,937.33
			112.88
			5.41
			3.85
			1,131.55
			13.51
			4,205.86
			236.76
			29.30
			144.41
			3.81
			4.50
			1,688.66
			8.47
			384.09
			31.65
			25.43
			14.02
			4,138.02
			200.41
			3.43
			239.77
			379.60
			856.50
			2,319.29
			12.11
			8.20
			554.89
			72.67
			112.67
			81.49
			62.89
			19.59
			26.48
			77.93
			12.72
			24.68
			1.13
			146.03
			19.14

	23-24	23-24	22.34
			18.05
			176.97
		Total	91,165.28
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert	
	23-24	23-24	106.29
			21.89
		Total	128.18
		Grand total - Résidus ICI	91,293.46
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	35.07
			21.17
			806.08
			1,029.72
			31,023.89
			5.68
			1,282.28
			82.44
			1.59
			4.97
			2.05
			1.27
			2.67
			2.19
			3.51
			217.89
			34.23
			51.02
			70.69
			46.83
			5.06
			16.53
			790.92
			526.78
			1,190.81
			235.47
			87.21
			548.62
			3,781.72
			286.44
			10,829.31
			1,574.64
			337.82
			315.25
			2.76
			82.79
			15.33
			21.10
			9.75
			3.18
			9.30
			2.23
			100.30
			222.59
			97.55
			55.92
			1,945.33
			46.32
			10.01
			30.06
			37.99
			68.01
			18.04
			12.62

			193.89
			14.16
			7.29
			8.77
			33.83
			25.04
			27.52
			2.68
			117.83
			11.57
			3.17
			725.15
			214.24
			2.11
			14.65
			13.52
			3.07
			233.92
			269.63
			3.65
			30.77
			18.39
			5.96
			181.43
			36.10
			531.82
			922.70
	23-24	23-24	65.38
			127.41
			61.23
			33.64
			384.36
			81.23
			289.13
			1.17
			45.36
			204.40
			2.13
			18.84
			6.82
			4.09
			141.58
			4.46
			38.82
			24.93
			6.18
			0.94
			3.20
			12.13
			10.11
			2.84
			84.24
			1.98
			41.52
			0.83
			33.93
			47.55
			6.90
			2.47
		Total	63,485.66
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	31.47
		Total	31.47
		Grand total - Résidus CRD	63,517.13

Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus d'écocentre	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	251.08
		Total	**251.08**
Résidus de centre de tri de CRD	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
NOUVELLE CATÉGORIE	23-24	23-24	180.11
		Total	**180.11**
Résidus de centre de tri autre que CRD	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	2,002.31
			1,503.88
			137.18
		Total	**3,643.37**
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**
Balayures de rue	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
NOUVELLE CATÉGORIE	23-24	23-24	841.96
			6.90
		Total	**848.86**
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux morts (carcasses)	23-24	23-24	5.78
Animaux morts (carcasses)			6.76
Animaux morts (carcasses)			6.81
Animaux morts (carcasses)			0.46
Animaux morts (carcasses)			8.31
Animaux morts (carcasses)			57.56
Drogues			0.02
Drogues			0.18
Drogues			0.17
Drogues			0.15
Drogues			1.43
		Total	87.63
		Grand total 2.2	937,096.97

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	12.59
			15.18
			2,559.76
			44.08
			7.62
			14.25
			149.11
			14.68
			3,071.32
			198.83
			48.21
		Total	6,135.63
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	89.02

		Total	89.02
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	190.65
		Total	190.65

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	2,296.46
		Total	2,296.46
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	6,257.33
			17.41
			14.07
			1,574.28
			66.02
			19.97
		Total	7,949.08
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Boues traitement d'eau	23-24	23-24	149.78
		Total	149.78
		Grand total 2.3	16,810.62

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement AUTRE QUE FINAL des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	703.58
			240.39
			14,530.68
			371,332.68
			1,140.71
			3,464.47
			6,536.57
			7,571.05
			301.78
			2,513.55
			10,503.76

			11.57
			58.86
			8.71
			11.47
			64.42
			45.41
			206.79
			6,644.58
			4,497.15
			1,177.01
	23-24	23-24	617.56
			495.51
			1,989.33
			9.61
			582.68
			103.54
			40.09
			15.74
			342.30
			34.67
			581.03
			4.30
			4.50
			12.17
			593.18
			43.95
		Total	437,035.35
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	38,580.96
		Total	38,580.96

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Bardeaux d'asphalte			3,663.75
Bardeaux d'asphalte			140.30
Bardeaux d'asphalte			1,369.60
Bardeaux d'asphalte			4.48
Bardeaux d'asphalte			18.38
Bardeaux d'asphalte			5,318.67
Bardeaux d'asphalte			5.27
Bardeaux d'asphalte			755.38
Bardeaux d'asphalte			1,142.79
Bardeaux d'asphalte			6,171.09
Bardeaux d'asphalte			5.64
Bardeaux d'asphalte			201.16
Matériaux de routes			13.31
Matériaux de routes			2.61
Matériaux de routes			10.59
Matériaux de routes	23-24	23-24	6.17
Matériaux de routes			12.38
Matériaux de routes			18.03
Matériaux de routes			1.48
Matériaux de routes			7.41
Matériaux de routes			3.25
Matériaux de routes			7.59
Matériaux de routes			21.91
Matériaux de routes			10.14
Mat.alternatif acceptés / CA			48,675.56
Mat.alternatif acceptés / CA			14,709.55
Matériaux de routes			2,359.45
Matériaux de routes			761.82
Matériaux de routes			4,732.72
Matériaux de routes			259.38
Matériaux de routes			683.17
Matériaux de routes			1,010.43
Mat.alternatif acceptés / CA			1,065.89
Matériaux de routes			228.50
Matériaux de routes			26.49
Matériaux de routes			-31.89
Matériaux de routes			1,639.68
Matériaux de routes			553.68
		Total	95,585.81
		Grand total 2.4	571,202.12

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

			373.09
			666.96
			73,219.27
			712.89
			10,206.34
			738.31
			75.55
	23-24	23-24	3,770.76
			1,427.59
			1,021.90
			529.64
			361.68
			917.26
			196.00
			10.66
			531.60
			661.25
		Total	95,420.75

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.4.1	95,420.75

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	937,096.97
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	16,810.62
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	571,202.12
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	95,420.75
	Totaux (section A)	1,620,530.46

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	571,202.12
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	95,420.75
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	666,622.87

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		953,907.59
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21.93 $
	Grand total 2.5	20,919,193.45 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☑ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire

  Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing.	Fonction Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. glacombe Digitally signed by glacombe DN: cn=glacombe, email=Glacombe@wm.com Date: 2017.10.20 10:43:40 -04'00' Signature	Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

– *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
– *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Site d'enfouissement de Saint-Rosaire

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1163680607

No de dossier : 3912- 17-390-132
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Société de développement durable d'Arthabaska inc.		
Adresse du siège social 330 rue J Aurele-roux	Municipalité ou ville victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Chantal Laplante	Fonction ou titre Comptable	Téléphone 819-758-4138
Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots) Lot P-25 du rang III, du cadastre de Standfold, municipalité de Saint-Rosaire

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	27 984.41
	6 538.92
	2164.70
	3343
Total	40 031.03

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0.00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	79.11
			337.23
			354.65
			3577.74
			1063.90
			304.64
			510.37
			147.49
			224.72
			118.45
			347.70
			91.16
			386.76
			84.54
			277.75
			2260.15
			187.75
			1 262.14
			656.67
			91.14
			163.25
			263.57
			122.26
			309.74
			185.88
			200.25
			299.62
			312.10
			554.13
			674.80

			220.45
			123.67
			381.17
			58.77
			272.34
23-24	23-24		417.46
			212.33
			5.74
			29.30
			67.25
			1.58
			0.38
		Total	17 240.10
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
			6 538.92
23-24	23-24		2 164.70
			3343
			16 703.87
		Total	28 750.49
		Grand total - Ordures ménagères	45 990.59

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			36.43
			48.91
			273.80
			370.23
			383.94
			379.16
			93.16
			1 112.45
			70.36
			940.69
			214.30
			598.66
			133.13
			47.47
			849.30
			87.83
			596.72
			6.14
	23-24	23-24	147.08
			26.91
			28.96
			16.58
			4.04
			3.26
			0.77
			57.57
			2.30
			1.10
			238.05
			11.46
			268.21
			48.49
			5.69
			0.59
			91.63
			18.50
			9.32
			3.19
			8.56
			362.58
			27.02
			2 311.48
			12.36
			435.05
			36.83
		Total	10 420.26
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	8 885.19
		Total	8 885.19
		Grand total - Résidus ICI	19 305.45
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0.46
			110.01
			4.54
			43.77
	23-24	23-24	0.05
			1.23
			9.00
			26.88
			19.29
			101.18
			62.99
			5.20
			28.56

	23-24	23-24	)	4.91
				43.48
				15.95
				742.14
				323.59
				213.56
				38.37
			Total	1 795.16
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
			Total	0.00
			Grand total - Résidus CRD	1 795.16
Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	23-24	23-24		8.56
				15.90
				53.12
				208.28
				71.95
				26.06
				33.04
				10.63
				5.09
				10.34
				4.09
				20.94
				132.87
				14.86
				26.69
				11.35
				9.91
				9.72
				11.45
				5.50
				23.36
				16.43
				14.71
				0.82
				5.59
				28.18
				20.42
				24.57
				12.07
				19.91
				8.59
				23.89
				12.63
				9.38
				3.58
				3.75
			Total	918.25

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	2 395.35
		Total	2 395.35
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	0.00
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	131.24
			63.48
			1 301.57
		Total	1 496.29
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	0.00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	3.95
		Total	3.95

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			363.60
			22.57
	23-24	23-24	
		Total	386.17

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux			0.04
Animaux			13.31
Animaux			0.05
Animaux			29.97
Animaux			330.24
Animaux			16.21
Animaux	23-24	23-24	614.99
Animaux			145.05
Animaux			0.01
Animaux			0.12
Animaux Domestique			3.36
Cannabis			0.44
Cannabis			3.54
Cannabis			7.38
		Total	1 164.71
		Grand total 2.2	73 455.92

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
		26.76
		63.12
	23-24 / 23-24	
	Total	89.88
Boues de fosses septiques	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0.00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal / Provenance par municipalité	

		Total	0.00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	40.66
		Total	40.66
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	403.88
			11.08
			85.26
		Total	500.22
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.3	630.76

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REINR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
		Total 0.00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	23-24	23-24
		79.84
		57.71
		214.01
		4 789.29
		41.42
		22 228.08
		2 445.51
		Total 29 855.86
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité
		Total 0.00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Sable Recyclé Recouvrement Journalier	23-24	23-24	22 464.35
Sandblast Recouvrement Journalier			264.41
Sandblast Recouvrement Journalier			16.91
Sandblast Recouvrement Journalier			15.00
Sandblast Recouvrement Journalier			4.03
verre mixte			831.47
verre mixte			3 843.93
Sable			53.92
			47.88
			9.09
			400.77
		Total	27 951.76
		Grand total 2.4	57 807.62

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0.00
	Grand total 2.4.1	0.00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	73 455.92
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	630.76
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4)	Reporter grand total 2.4	57 807.62
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
	Totaux (section A)	131 894.30

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4)	Reporter grand total 2.4	57 807.62
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4 1)	Reporter grand total 2.4.1	0.00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	57 807.62

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		74 086.68
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21.93 $
	Grand total 2.5	1 624 720.99 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☑ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire

Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom CHANTAL Laplante	Fonction Comptable
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussignée(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 15/07/2017

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : DÉPÔT RIVE-NORD

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1160583739

No de dossier : 3912- 14-520-093
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom DÉPÔT RIVE-NORD		
Adresse du siège social 670, RUE MONTCALM CASIER POSTAL 1409	Municipalité ou ville BERTHIERVILLE	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau 450-836-2546	Région LANAUDIÈRE	
Télécopieur 450-836-1166	MRC MRC D'AUTRAY	
Adresse de courriel receptiondrn@ebiqc.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Gilles Denis	Fonction ou titre Directeur Général	Téléphone 450-836-2546
Adresse de courriel gdenis@ebiqc.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ☐ Tonne métrique ☐ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	275 796,80
Total	275 796,80

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	766,24
			36,54
			3,84
			152,00
			5 792,13
			1 987,60
			540,93
			1 576,83
			907,19
			725,41
			257,69
			805,55
			679,01
			430,29
			64,47
			1 069,38
			1 094,70
			306,38
			1 087,85
			244,21
			169,63
			129,33
			514,90
			544,37
			640,48
			581,67
			11 410,76
			778,97
			619,76
			66,16
			1 415,41
			26 540,27
			1 192,00
			5 990,11
			1 758,54
			1 364,26

			1 200,12
			761,33
			59,65
			3 620,41
			644,22
			2 119,44
			2 500,71
			763,14
			579,29
			659,02
			1 195,96
			1 185,27
			580,80
23-24		23-24	884,62
			468,15
			1 182,48
			512,17
			564,92
			497,10
			1 109,93
			22,13
			207,13
			741,62
			289,33
			525,33
			1 293,44
			79,67
			6 013,66
			2 178,54
			549,19
			47,17
		Total	**105 280,80**
Code géo municipal		**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
23-24		23-24	134 590,19
		Total	**134 590,19**
		Grand total - Ordures ménagères	**239 870,99**

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			3,80
			305,18
			1 968,59
			360,60
			434,12
			1 869,40
			1 091,11
			12,50
			13,25
			1 617,99
			1 082,63
			127,64
			2 357,44
			96,98
			92,52
			0,56
			173,27
			978,66
			230,54
			168,62
			0,99
			0,26
			0,94
			7,16
			63,06
			14,36
			43,06
			172,64
			148,89
	23-24	23-24	114,66
			209,75
			8 964,94
			40,43
			33,00
			3,68
			9,60
			13,91
			7,03
			1,53
			26,05
			78,32
			1,44
			1 325,18
			154,51
			3 429,27
			188,95
			4 181,88
			95,15
			1 402,47
			120,48
			226,68
			409,65
			977,66
			18,26
			18 225,35
			564,29
			915,61
			2 004,91
			238,03
			184,97
			292,07
			1 101,90
			818,22
			72,22
			106,93
			28,48
			186,65
			1,95
			0,02
			0,,80
			0,25

			130,10
			211,19
			69,19
			211,56
			16,19
			563,57
			419,45
			550,91
			527,92
			596,08
			334,65
	23-24	23-24	616,44
			176,92
			119,69
			93,61
			8 185,15
			1 094,31
			134,17
			1,32
			0,36
			0,37
			24,45
			39,07
			0,58
			20,10
		Total	**74 350,44**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	141 206,61
		Total	**141 206,61**
		Grand total - Résidus ICI	**215 557,05**
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	- - - - -		54,76
			83,37
			14,31
			39,14
			9,66
			5,00
			13,87
			3,36
	23-24	23-24	1 133,17
			513,05
			31,77
			1 455,98
			373,70
			169,48
			61,99
			86,25
			55,68
			256,07
			3,48
			162,17
			648,38
			1,65
			48,94
			3,23
			29,92
			4,02
			5,96
			12,00
			367,67

			8,04
			6,06
			1,90
			26,33
			10,91
			66,57
			249,18
			882,85
			206,37
			747,45
			102,87
			27,02
			159,16
			108,88
			2 451,00
			321,08
			293,49
			312,75
			134,67
			88,99
			19,41
			427,50
23-24		23-24	77,79
			14,66
			85,36
			22,94
			114,46
			21,59
			4,97
			16,20
			15,39
			5,92
			200,43
			22,14
			11,88
			2,95
			64,40
			97,49
			33,12
			91,25
			106,46
			9,84
			379,89
			49,60
			481,21
			6,61
			272,39
			142,53
			60,34
			8 583,50
			1,37
			15,79
			3,15
			8,49
			8,74
			24,60
			12,66
			2,86
			77,89
			4,70
			2,45
			4,20
		Total	**23 462,72**

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
23-24	23-24		3,50
		Total	**3,50**

		Grand total - Résidus CRD	23 466,22
Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			11,17
			7,76
			5,91
			23,55
			24,90
			29,02
			26,60
			521,84
			35,62
			28,25
			3,03
			100,09
	23-24	23-24	86,27
			29,38
			21,21
			276,26
			198,51
			19,63
			1 822,02
			153,41
			350,92
			472,45
			204,67
			151,77
			189,54
			30,76
			13,50
			10,38
			102,05
			221,24
			71,80
			29,53
			209,74
			11,51
			1 015,53
			440,51
			38,70
		Total	6 989,03

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	575,66
			1 216,01
			376,68
			1 620,57
			802,01
			1 340,95
			4,55
			292,83
			1 106,33
		Total	7 335,59

Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE			
		Total	0,00

Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	48,54
			3 183,38
			290,89
		Total	3 522,81

Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 730,00
		Total	1 730,00

Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE			

		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NETTOYAGE DE RUES	23-24	23-24	47 502,84
		Total	47 502,84
		Grand total 2.2	545 974,53

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Code géo municipal	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites Provenance par municipalité	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	23-24	23-24	418,04
			23,21
			16,94
			3,44
			1,17
			2,96
			317,47
		Total	783,23
Boues de fosses septiques			
		Total	0,00
Boues agroalimentaires			
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	60,37
			13,95
			2,44
			2,45
			9,40
			24,16
			307,47
			23,55
			272,45
		Total	716,24

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
DÉCHETS DE GRILLE	23-24	23-24	289,79
		Total	289,79
		Grand total 2.3	1 789,26

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	14,18
			5,55
			14,98
			183,36
			524,85
			14,04
			21,49
			9 191,57
			9,04
		Total	9 979,06

Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	38,39
			60,65
			31,53
			150,34
			194,23
			15,30
			45,28
			2 406,36
			140,43

			426,78
	23-24	23-24	130 746,29
		Total	134 255,58
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	61,12
			11 549,59
			503,18
			4 252,85
			103,18
		Total	16 469,92

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
RÉSIDUS MINIERS	23-24	23-24	95 589,80
VERRE CONCASSÉ			70,73
RÉSIDUS BALAI DE RUE			3,92
RÉSIDUS BALAI DE RUE			77,47
RÉSIDUS BALAI DE RUE			6,75
RÉSIDUS BALAI DE RUE			34,11
RÉSIDUS BALAI DE RUE			22,89
RÉSIDUS BALAI DE RUE			0,99
RÉSIDUS BALAI DE RUE			20,34
RÉSIDUS BALAI DE RUE			1 386,61
RÉSIDUS BALAI DE RUE			304,03
RÉSIDUS BALAI DE RUE			6,33
RÉSIDUS BALAI DE RUE			738,77
RÉSIDUS BALAI DE RUE			2 038,44
RÉSIDUS BALAI DE RUE			10,68
RÉSIDUS BALAI DE RUE			179,61
		Total	100 491,47
		Grand total 2.4	261 196,03

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2 2)	Reporter grand total 2.2	545 974,53
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2 3)	Reporter grand total 2.3	1 789,26
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	261 196,03
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	808 959,82

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	261 196,03
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	261 196,03

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		547 763,79
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		21,93 $
	Grand total 2.5	12 012 459,91 $

3 - Auditeur indépendant

☐ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☐ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☐ le suivi des eaux superficielles;
- ☐ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☐ le suivi des eaux souterraines;
- ☐ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☐ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☐ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☐ Le formulaire dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☐ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☐ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☐ La version Excel du formulaire

  Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 15 sept 2017

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2016

RAPPORT ANNUEL pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREÉMR), article 9

NOTE : Consulter, si nécessaire, le guide du rapport annuel 2016 pour connaître la façon de remplir ce rapport annuel.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Complexe Enviro Progressive Ltée

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1149425598

No de dossier : 3912- 14640098
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Complexe Enviro Progressive Ltée		
Adresse du siège social 3779, chemin des 40-arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau (450) 474-2423	Région Lanaudière	
Télécopieur (450) 474-1871	MRC Les Moulins	
Adresse de courriel martin.vaillancourt@progressivewaste.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Martin Vaillancourt	Fonction ou titre Contrôleur divisionnaire	Téléphone (450) 966-7481
Adresse de courriel martin.vaillancourt@progressivewaste.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre Cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	52 417,52
	59 177,83
	149 679,37
	4 152,53
	0,00
	130 661,31
	0,00
Total	**396 088,56**

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	**0,00**

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
23-24		23-24	0,00
			0,73
			0,00
			1,56
			7,30
			0,35
			0,21
			2 597,70
			1 301,19
			277,62
			323,83
			1,91
			0,35
			39 988,46
			17 662,00
			136 745,77
			77 149,47
			6 005,21
			(0,00)
			1 119,10
			6 236,14
			8 248,50
			19 248,98
			4 060,00
			2 194,41
			2 902,78
			0,44
			0,56
			0,00
			0,00
			1 075,85
			1 526,99
			5 106,66
		Total	**333 784,07**

	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	52 417,52
			130 661,31
			57 604,52
			149 679,37
		Total	390 362,72
		Grand total - Ordures ménagères	724 146,79

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	16,52
			35,63
			26,74
			89,38
			37,84
			14,63
			0,16
			6,76
			153,99
			66,45
			26,67
			116,56
			6,63
			28,05
			14,23
			6,50
			24,15
			36,60
			32,66
			667,53
			1 961,28
			12,25
			0,80
			166,92
			35,16
			476,59
			3 252,21
			37,16
			550,03
			1 194,14
			2,81
			2,69
			1 927,62
			9,27
			49,05
			1 214,23
			1 773,82
			3,76
			1,57
			15,27
			382,33
			396,40
			29,93
			116,99
			19 404,26
			2 967,60
			49 751,42
			156 522,80
			9,61
			2 749,99
			395,16
			93,12
			5,82
			247,32
			20,54
			179,55
			13 554,95
			9,46
			7,71
			509,37
			6,92
			1 523,29
			35,17
			13,32
			36,44
			75,10
			0,71
			25,22
			26,77

			0,02
			156,52
			0,97
			24,79
			25,35
			4 861,92
			116,42
			67,45
			7 673,78
			800,89
			135,78
			394,59
			71,20
	23-24	23-24	81,65
			15 113,22
			194,72
			7 198,25
			1 236,87
			219,44
			1 043,03
			408,64
			2 502,05
			45,60
			1 289,70
			20,36
			111,35
			20,65
			360,40
			139,90
			31,16
			41,87
			57,40
			33,94
			1 112,54
			314,16
		Total	309 098,16
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
			1 573,31
	23-24	23-24	4 152,53
		Total	5 725,84
		Grand total - Résidus ICI	314 824,00
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,22
			8,04
			2,01
			13,55
			17,88
			1,42
			0,76
			0,00
			85,98
			140,62
	23-24	23-24	4,01
			69,13
			7 903,27
			15,63
			6,27
			58,93
			23,39
			252,13
			11,22
			248,90
			864,84
			0,75
			8,84
			54,65
			853,60
			11,93
			118,95
			40,68
			17,66
			18,92
			10,61
			0,30

			8,68
			1,03
			2,06
			1 592,04
			114,93
			7,88
			5,19
			5 308,30
			636,47
			1 373,68
			11 092,24
			29,95
			42,28
			140,68
			236,98
			3,54
23-24	23-24		4,79
			76,41
			24,01
			1,51
			30,12
			0,60
			4,84
			3 827,41
			15,17
			22,86
			13,38
			34,95
			0,91
			18,34
			2,39
			0,99
			13,63
			0,57
			44,23
			103,61
			3,13
			0,64
			3,62
			0,30
			68,47
			88,95
			71,15
			353,57
			5,46
			12,86
			152,91
			164,15
			29,39
			8,66
			2,03
			12,81
			0,71
			47,70
			8,75
			321,84
			5 152,32
			40,14
			0,77
		Total	42 252,07

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	0,00
	Grand total - Résidus CRD	42 252,07

Résidus « encombrants » (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité

Total	0,00

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE	23-24	23-24	20 466,51
			2 451,92
			5 729,43
			16 667,95
			3,37
			14,04
			3,07
			2,93
			26,49
			101,47
			334,60
			249,81
			26,36
			37,37
			5,63
			12,00
			10,74
			20,13
			19,59
			491,91
			277,52
			132,46
			2,61
			120,01
			8,63
			1,82
			9,17
			72,51
			16,41
			5,97
			36,36
			1 010,82
		Total	48 369,61

Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	7 077,75
			9 164,23
			5 734,20
			75,35
			117,29
			234,07
			45,83
			31,13
			2 336,45
		Total	24 816,30

Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			80,32
			3 987,92
NOUVELLE CATÉGORIE	23-24	23-24	
		Total	4 068,24

Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.2	1 158 477,01

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	50,27
			44,50
			22 205,33
			2 476,00
			102,52
			227,11
			29,61
			145,65
			36,92
			3 617,16
			2 531,92
			283,43
		Total	31 750,42
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fabriques de pâtes et papiers	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	31 750,42

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	25,20
			645,71
			88,27
			633,57
			3,88
			37 852,92
			258,45
			274 228,36
			0,00
			319,36
			1,54
			0,00
			760,35
			2 270,43
		Total	317 088,04

Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	187 620,14
			76,99
			25 419,65
		Total	213 116,78
Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	121,14
			31 312,45
			20 420,93
			42 901,37
			1 921,98
		Total	96 677,87
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Matériaux de construction - Verre concassé	23-24	23-24	2 129,04
			455,30
			11 490,35
			14 700,02
			968,15
			21 867,09
			48 706,41
			66,68
			335,91
			513,60
			5 711,07
			1 001,88
			31,76
			1 591,63
		Total	109 568,89
		Grand total 2.4	736 451,58

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	9,90
			50,38
			138 367,15
			312,08
			1 660,50
			190,78
			3 570,80
		Total	144 161,59
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	144 161,59

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	**Reporter grand total 2.2**	**1 158 477,01**
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	**Reporter grand total 2.3**	**31 750,42**
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	**Reporter grand total 2.4**	**736 451,58**
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	**Reporter grand total 2.4.1**	**144 161,59**
	Totaux (section A)	**2 070 840,60**

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	**Reporter grand total 2.4**	**736 451,58**
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	**Reporter grand total 2.4.1**	**144 161,59**
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	**Total**	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	**Total**	**4 418,03**
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	**Total**	
	Totaux (section B)	**885 031,20**

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2016
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		**1 185 809,40**
Montant de redevance exigible par tonne pour 2016		**21,93**
	Grand total 2.5	**26 004 800,14**

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☐ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☐ le suivi des eaux superficielles;
- ☐ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☐ le suivi des eaux souterraines;
- ☐ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☐ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☐ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☐ Le formulaire dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☐ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☐ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire

  Par courriel à: redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Jean-Marc Viau	Fonction Directeur général
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	18 août 2017 Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : DÉPÔT RIVE-NORD

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1160583739

No de dossier : 3912- 14-520-093
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom DÉPÔT RIVE-NORD		
Adresse du siège social 670, RUE MONTCALM CASIER POSTAL 1409	Municipalité ou ville BERTHIERVILLE	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau 450-836-2546	Région LANAUDIÈRE	
Télécopieur 450-836-1166	MRC MRC D'AUTRAY	
Adresse courriel receptiondrn@ebiqc.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Gilles Denis	Fonction ou titre Directeur Général	Téléphone 450-836-2546
Adresse courriel gdenis@ebiqc.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ☐ Tonne métrique ☐ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	289 741,92
Total	**289 741,92**

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	**0,00**

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	809,53
			2,37
			6 028,28
			2 064,97
			552,82
			1 690,65
			952,50
			758,68
			286,13
			846,72
			706,94
			433,49
			67,20
			1 059,40
			1 095,30
			322,70
			1 127,58
			183,98
			132,32
			97,43
			391,08
			542,89
			416,00
			478,99
			436,40
			8 671,26
			587,75
			474,91
			50,75
			1 474,22
			26 784,82
			1 209,91
			5 060,85
			1 765,74
			1 355,54
			1 122,90
			727,59

			62,82
			3 094,07
			644,94
			2 177,62
			2 440,70
			780,34
			599,61
			680,52
			1 295,02
			1 223,34
			626,53
			885,39
			454,01
			7,72
			0,48
23-24		23-24	1 193,39
			515,42
			590,02
			503,73
			1 110,54
			18,76
			214,73
			792,42
			298,13
			537,48
			1 222,45
			70,96
			6 343,23
			12,59
			2 325,87
			555,21
			9,83
		Total	**102 058,46**
Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**		
23-24		23-24	141 116,84
		Total	**141 116,84**
		Grand total - Ordures ménagères	**243 175,30**

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			1 191,44
			8,94
			4,70
			140,39
			162,22
			3,52
			2 388,96
			104,26
			5,88
			532,16
			1 866,97
			1 505,85
			1,28
			1 564,52
			955,34
			84,68
			2 533,03
			86,85
			146,96
			30,38
			285,17
			313,18
			105,24
			232,28
			0,98
			10,10
			105,42
			8,60
			77,44
			169,94
			176,69
			141,84
			147,43
	23-24	23-24	10 056,71
			109,47
			83,31
			6,30
			91,61
			18,03
			28,58
			12,25
			39,08
			174,59
			9,30
			3 123,63
			273,95
			1 042,17
			157,78
			3 913,98
			135,39
			4 214,39
			96,12
			1 559,35
			134,54
			261,00
			428,12
			1 726,12
			18,75
			20 583,50
			592,81
			887,82
			2 062,45
			284,10
			411,49
			302,98
			1 278,96
			851,71
			81,95
			104,77
			38,84
			226,63
			21,66

	23-24	23-24	2,52
			4,28
			7,34
			130,37
			235,48
			84,89
			221,68
			7,77
			16,40
			641,10
			135,41
			972,14
			588,91
			1,66
			627,34
			359,76
			609,94
			228,22
			174,30
			178,64
			12 347,62
			108,73
			2 147,44
			162,86
			11,02
			0,07
		Total	**90 542,72**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	148 600,35
		Total	**148 600,35**
		Grand total - Résidus ICI	**239 143,07**
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	68,19
			3,96
			28,63
			5,05
			6,11
			15,66
			26,79
			72,82
			4,63
			13,99
			1 413,03
			760,96
			58,42
			915,37
			289,59
			162,93
			122,12
			175,30
			185,95
			203,53
			38,28
			918,76
			31,73
			41,29
			6,34
			20,24
			43,82
			953,19
			14,20
			17,95
			7,78

				0,28
				1,90
				4,67
				3,42
				1,53
				1,84
				1,61
				34,98
				57,11
				180,77
				879,81
				227,32
				919,48
				215,78
				13,38
				177,31
				278,89
				12,01
				2 139,06
				405,17
				297,08
				628,87
				73,60
				36,85
				39,52
				154,63
23-24		23-24		36,23
				16,67
				92,47
				9,46
				118,24
				6,08
				3,98
				0,92
				13,84
				18,45
				21,15
				1,42
				1,79
				32,29
				530,02
				147,27
				205,59
				220,27
				270,77
				24,98
				241,52
				57,84
				262,49
				119,07
				66,01
				7 484,91
				0,11
				2,78
				2,02
				0,20
				0,60
				2,90
				15,52
				17,35
				3,03
				6,49
				4,95
				2,99
				9,79
				0,20

		Total	23 486,14
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	24,73
		Total	24,73
		Grand total - Résidus CRD	23 510,87
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	14,89
			10,71
			7,88
			31,64
			43,92
			33,66
			38,75
			35,30
			701,57
			47,56
			38,43
			4,11
			111,86
			0,89
			35,99
			456,30
			20,25
			445,13
			270,23
			23,67
			2 409,20
			172,90
			378,40
			678,33
			208,72
			172,45
			193,71
			10,56
			5,48
			111,73
			242,14
			74,79
			34,50
			333,71
			21,89
			1 033,25
			521,43
			34,29
		Total	9 010,22

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	672,88
			1 342,30
			287,54
			1 835,50
			851,04
			1 190,34
			10,46
			121,19
			45,62
			265,00
			894,16
		Total	**7 516,03**

Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	**0,00**

Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	311,78
			265,01
			5 166,42
			352,26
			302,84
		Total	**6 398,31**

Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 935,00
		Total	**1 935,00**

Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	**0,00**

Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	**0,00**

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NETTOYAGE DE RUES	23-24	23-24	55 461,14
		Total	55 461,14
		Grand total 2.2	586 149,94

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1,04
			6,69
			399,75
			276,24
			6,67
		Total	690,39
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	10,59
			20,60
			8,54
			7,04
			3,20
			4,23
			2,82
			2,59
			29,20
			8,10
			19,88
			147,20
			8,00
			5,24
			53,51
			0,68
			0,89
			2,33
		Total	334,64

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	1 025,03

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	182,97
			30,48
			12,98
			6 185,07
		Total	6 411,50

	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Sols contaminés (autre que final)	23-24	23-24	39,86
			1,90
			13,12
			6,63
			101,58
			129,48
			429,86
			537,59
			1,41
			76,70
			72,10
			1 140,05
			105 263,41
		Total	**107 813,69**
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	965,34
		Total	**965,34**

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	22 126,90
			12,88
			4,43
			15,48
			1 405,76
			32,54
			1 681,16
			40,78
			9 543,22
			1 367,70
			2 347,02
		Total	**38 577,87**

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
RÉSIDUS MINIERS	23-24	23-24	105 936,84
VERRES CONCASSÉ			22,91
VERRES CONCASSÉ			38,40
VERRES CONCASSÉ			68,45
RÉSIDUS BALAI DE RUE			8,94
RÉSIDUS BALAI DE RUE			252,44
RÉSIDUS BALAI DE RUE			3,24
RÉSIDUS BALAI DE RUE			9,73
RÉSIDUS BALAI DE RUE			6,00
RÉSIDUS BALAI DE RUE			1 238,05
RÉSIDUS BALAI DE RUE			7,52
RÉSIDUS BALAI DE RUE			60,52
RÉSIDUS BALAI DE RUE			2 149,69
RÉSIDUS BALAI DE RUE			809,13
RÉSIDUS BALAI DE RUE			868,52
RÉSIDUS BALAI DE RUE			1 205,34
RÉSIDUS BALAI DE RUE			12,65
RÉSIDUS BALAI DE RUE			4 771,69
RÉSIDUS BALAI DE RUE			200,45
		Total	**117 670,51**
		Grand total 2.4	**271 438,91**

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	**0,00**
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2 2)	Reporter grand total 2.2	586 149,94
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2 3)	Reporter grand total 2.3	1 025,03
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	271 438,91
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	858 613,88

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	271 438,91
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	271 438,91

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		587 174,97
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22,24 $
	Grand total 2.5	13 058 771,33 $

3 - Auditeur indépendant

☐ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☐ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☐ le suivi des eaux superficielles;
- ☐ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☐ le suivi des eaux souterraines;
- ☐ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☐ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☐ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☐ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☐ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☐ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☐ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Reçu le
30 MAR. 2018
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Valoris

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8831859127

No de dossier : 3912-
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction ou titre technicienne comptable	Téléphone 819-560-8403 est 2902
Adresse courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation

- ○ Centre de transfert
- ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET)
  - ◉ Tonne métrique ○ Mètre cube
- ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)
- ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET)
- ○ Incinérateur (INC)

Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	32 727,30
Total	32 727,30

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	850,43
			146,46
			332,48
			88,56
			657,42
			2 074,14
			40,37
			323,64
			464,93
			1 421,32
			403,25
			79,68
			57,17
			0,37
			326,41
			387,94
			1 709,54
			681,73
			170,43
			1,92
			177,06
			69,13
			96,87
			84,30
			370,17
			174,33
			300,81
			0,29
			100,55
			329,88
			164,69
			114,17
			119,24
			258,33
			546,66
			96,04
			199,92
			354,39
			90,28

23-24	23-24		129,59
			319,79
			233,32
			183,31
			744,47
			129,38
			456,72
			53,34
			187,72
			2,21
			1 156,13
			242,65
			225,62
			69,98
		Total	17 999,51

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23-24	23-24	32 727,30
	Total	32 727,30
	Grand total - Ordures ménagères	50 726,81

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1,98
			10,25
			67,98
			368,40
			3,56
			40,26
			81,84
			8,68
			1,83
			3,85
			0,68
			42,27
			1,89
			3,20
			0,36
			7,04
			2 815,28
			0,79
			1,12
			19,46
			2,70
			62,56
			1,39
			148,58
			24,31
			3,06
			2,02
		Total	3 725,34
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus ICI	3 725,34

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	30,52
			32,52
			0,89
			100,06
			126,58
			3,09
			10,80
			123,08
			1,70
			15,82
			3,99
			42,18
			79,41
			309,39
			1,31
			8,62
			9,25
			1,74
			3,85
			1 893,46
			0,26
			7,03
			0,92
			30,60
			3,39
			21,67
			1,93
			2,78
			0,21
			5,27
			13,53
			4,55
			1,34
			0,65

		Total	2 892,39
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Grand total - Résidus CRD	2 892,39
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Résidus d'écocentre			
		Total	0,00
Résidus de centre de tri de CRD	23-24	23-24	4 350,45
		Total	4 350,45
Résidus de centre de tri autre que CRD	23-24	23-24	8 952,52
		Total	8 952,52
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	23-24	23-24	0,75
		Total	0,75
Balayures de rue			
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)			
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.2	70 648,26

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	7,43
			38,74
		Total	46,17
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	46,17

2.4 - Sol(s) ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Code géo municipal	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/ Provenance par municipalité	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)			
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1 471,00
			1 875,01
			272,01
		Total	3 618,02
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	6 774,16
		Total	6 774,16

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Magotteaux	23-24	23-24	2 611,43
Tafisa			1 734,99
		Total	4 346,42
		Grand total 2.4	14 738,60

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	437,83
		Total	437,83

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	437,83

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	70 648,26
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	46,17
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	14 738,60
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	437,83
	Totaux (section A)	85 870,86

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	14 738,60
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	437,83
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	15 176,43

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		70 694,43
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22,24 $
	Grand total 2.5	1 572 244,21 $

3 - Auditeur indépendant

☐ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction technicienne comptable
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. Signature	2018-03-29 Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation: RIGMRBM
NEQ (numéro d'entreprise du Québec): 8827674142
No de dossier: 3912- 16-416-106
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi		
Adresse du siège social 2500, rang St-Joseph	Municipalité ou ville Cowansville	Code postal J2K 3G6
Téléphone au bureau 450-263-2351 poste 227	Région Montérégie	
Télécopieur 450-263-4977	MRC Brome-Missisquoi	
Adresse courriel patrick.beaulieu@rigmrbm.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Patrick Beaulieu	Fonction ou titre Secrétaire-Trésorier adjoint	Téléphone 450-263-2351
Adresse courriel patrick.beaulieu@rigmrbm.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
Total	0,00

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	481,26
			243,73
			339,75
			144,39
			91,70
			283,45
			96,96
			231,98
			380,20
			271,70
			126,58
			1 042,22
			196,06
			219,38
			862,70
			950,01
			172,92
			108,37
			1 454,86
			1 863,93
			3 894,50
			142,16
			652,64
			190,87
			212,89
			256,25
			2 395,15
			491,24
			868,55
			406,16
		Total	19 072,56
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	

		Total	0,00
		Grand total - Ordures ménagères	19 072,56

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			31,85
			8,17
			1,87
			8,05
			0,62
			255,80
			251,66
			1,23
			0,38
			914,68
			70,33
			3,33
			104,65
			182,62
			2,00
			13,42
	23-24	23-24	1 472,64
			486,94
			4 280,33
			2,16
			92,50
			3,92
			3,19
			530,74
			1 536,61
			136,27
			1 144,22
			9,13
			117,19
			24,88
			47,01
			205,56
			4,39
			86,31
			172,16
			24,07
			184,47
			10,34
			51,45
			5,48
			22,66
			0,26
			223,80
			0,22
			1 615,97
			6,20
			2,37
			83,21
			1,12
			3,02
			5,78
			0,06
			0,35
		Total	**14 447,64**

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	**0,00**
	Grand total - Résidus ICI	**14 447,64**

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			0,95
			4,89
	23-24	23-24	3,82
			1,88
			2,90
			9,82

		2,26
		19,74
		11,63
		3,30
		356,97
		4,72
		50,25
		191,23
		241,13
		38,12
		6,35
		352,69
		48,45
		176,71
		364,24
		397,43
		74,50
		116,24
		842,86
		175,11
		171,70
		676,22
23-24	23-24	1 290,56
		255,94
		81,64
		2 059,12
		1 226,11
		3 580,45
		51,03
		271,94
		86,27
		233,10
		138,88
		1 472,27
		45,12
		979,97
		371,81
		132,62
		4,85
		42,15
		10,81
		7,44
		12,61
		1,63
		2,11
		4,50
		2,88
		69,31
		8,57
		55,11
		5,54
		12,78
		11,02
		3,88
		150,08
		119,15
		12,65
		12,35
		9,58
		316,75
		12,13
		139,07
		115,31
		3,93
		261,24
		13,23
		163,85
		6,63
		7,42
		1,79
		11,86
		3,28
		27,71
		13,98
		17,28
		21,00

	23-24	23-24	18,35
			94,98
			23,42
			1 556,89
			39,80
			38,99
			3,24
			38,30
			5,80
		Total	**20 138,17**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
		Total	**0,00**
		Grand total - Résidus CRD	**20 138,17**
Résidus encombrants (« monstres »)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
			48,83
			2,80
			18,70
			5,45
			7,69
			5,01
	23-24	23-24	64,83
			411,60
			1,00
			173,33
			6,52
			524,72
			9,04
			7,81
			54,15
		Total	**1 341,48**

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			2,15
			3,62
			13,75
			3,72
			12,48
			1,36
			50,68
	23-24	23-24	72,93
			18,83
			3,24
			49,29
			5,87
			29,97
			3,64
			6,65
			6,25
			3,55
			2,81
			4,64
			1,48
			21,74
		Total	318,65

Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			16,35
			27,38
			104,10
			28,15
			94,49
			10,26
			383,57
			552,00
			142,54
			24,51
			373,07
			44,46
			226,82
			27,54
	23-24	23-24	50,31
			47,29
			26,89
			21,28
			35,13
			11,19
			164,35
			6,10
			6,77
			13,72
			4,48
			6,72
			25,57
			12,92
			10,70
			2,74
			60,68
			4,16
			0,33
			6,02
			1,25
			3,35
			1,85
		Total	2 579,04

Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité

		Total	0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	4,00
			29,46
			11,66
			365,19
		Total	410,31
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	52,82
			30,80
		Total	83,62

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux morts	23-24	23-24	1,17
Animaux morts			0,13
Animaux morts			0,02
Animaux morts			0,21
Animaux morts			1,39
Animaux morts			0,82
Animaux morts			0,14
Animaux morts			1,91
Animaux morts			2,50
Animaux morts			1,80
Animaux morts			0,45
Animaux morts			0,14
Animaux morts			0,08
Animaux morts			1,05
Animaux morts			2,41
Animaux morts			0,58
Animaux morts			0,04
Animaux morts			0,27
Animaux morts			49,28
Animaux morts			1,50
		Total	65,89
		Grand total 2.2	58 457,36

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	23-24 / 23-24	3,04
		17,62
		483,89
		70,58
	Total	575,13
Boues de fosses septiques	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal / Provenance par municipalité	

	Total	0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	575,13

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	3 268,45
			229,38
			11 996,81
		Total	15 494,64
Autres (spécifiez ci-dessous) MRJA - Sols mélangés avec cendres de grille, des scories et résidus de cours de carrière	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	7 253,41
		Total	7 253,41
		Grand total 2.4	22 748,05

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
	23-24	23-24 2 147,79
		Total 2 147,79
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
		Total 0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité
		Total 0,00
		Grand total 2.4.1 2 147,79

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2 2)	Reporter grand total 2.2	58 457,36
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2 3)	Reporter grand total 2.3	575,13
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4)	Reporter grand total 2.4	22 748,05
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	2 147,79
	Totaux (section A)	83 928,33

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4)	Reporter grand total 2.4	22 748,05
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2 4 1)	Reporter grand total 2.4.1	2 147,79
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	156,76
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	25 052,60

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		58 875,73
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22,24 $
	Grand total 2.5	1 309 396,21 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☐ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☐ le suivi des eaux superficielles;
- ☐ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☐ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☐ le suivi des eaux souterraines;
- ☐ le suivi des biogaz;
- ☐ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☐ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☐ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits

Annexez les documents au présent formulaire si requis

9 - Sommaire

☐ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☐ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☐ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☐ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☐ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☐ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Beaulieu	Fonction Secrétaire-Trésorier adjoint
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	28-mars-18 Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

– *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
– *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de St-Nicéphore

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1146435301

No de dossier : 3912-
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 25, rue Gagnon	Municipalité ou ville Drummondville	Code postal J2A 3H3
Téléphone au bureau 819 477-6609	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 819 477-3312	MRC Drummond	
Adresse courriel glacombe@wm.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing	Fonction ou titre Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec	Téléphone 450 565-7983
Adresse courriel glacombe@wm.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	23,512.74
	29,522.98
	1,915.51
	40,947.46
	3,644.60
	1,514.45
Total	**101,057.74**

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	**0.00**

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1.84
			1,452.05
			132.40
			4.67
			15,881.86
			387.97
			296.55
			200.03
			237.85
			47.31
			64.29
			323.85
			209.57
			755.45
			799.45
			440.47
			1,272.11
			202.06
			219.71
			0.44
			129.24
			383.86
			654.23
			648.43
			230.33
			1,092.45
			421.25
			199.90
			524.35
			353.34
			1.43
			125.74
			23.09
			25.79
			109.83
			352.32
			623.92
			1,427.33
			27.60

23-24	23-24	4,133.07
		15.84
	Total	34,433.27
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23-24	23-24	23,512.74
		29,500.02
		1,915.51
		40,947.46
		3,644.60
		1,514.45
	Total	101,034.78
	Grand total - Ordures ménagères	135,468.05

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			1,069.45
			2,705.80
			9.76
			2.56
			2.09
			143.73
			36.68
			273.20
			9.52
			166.96
			59.08
			340.52
			100.24
			102.58
			250.60
			8.87
			484.97
			64.54
			4.36
			8.95
			230.87
			463.87
	23-24	23-24	33,949.29
			16.28
			12.27
			6,943.67
			1,246.40
			1,403.21
			365.97
			51.16
			883.86
			303.65
			44.93
			68.79
			45.96
			12.80
			2,384.74
			2,389.45
			146.82
			2,020.66
			6.86
			3.68
			21.95
			500.63
			10.34
			28.06
			44.99
			321.59
			801.36
			6.02
			3.49
			28.12
			4.20
			137.02
			6.68
			5,353.77
			5.99
			19.93
			974.66
			106.79
			90.59
			173.40
			15.92
			6.15
			12.40
			3.16
			650.92
			10.35
			40.04
			44.54
			249.40
			340.97
			37.30
			4.61

			211.84
			157.88
			10.59
			15.16
			33.74
			19.39
			24.95
			134.28
			257.65
			191.24
			2.00
			59.86
			47.43
			47.73
			414.58
			657.33
			4.67
	23-24	23-24	324.51
			35.69
			5.07
			387.55
			101.70
			0.82
			11.50
			15.43
			7.23
			87.69
			0.98
			58.35
			81.69
			5.77
			70.92
			99.86
			15.58
			267.23
			5,005.02
			529.20
			40.81
			27.36
			13,426.29
			11.93
			2,020.25
			4.84
			9.55
			3.63
			357.55
			16.08
			187.52
			53.70
			46.07
			1.14
			2,291.52
			765.20
			610.07
			35.63
		Total	**98,206.24**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	22.96
		Total	**22.96**
		Grand total - Résidus ICI	**98,229.20**
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
			4.95
			360.55
			2,919.39
	23-24	23-24	0.68
			96.43
			1,783.10
			129.29

			1,606.24
			10.36
			151.53
			3.74
			1.45
			1,464.94
			41.02
			46.10
			6.48
			135.37
			281.67
			1,108.51
			8.92
			227.22
			384.70
			45.57
			31.10
	23-24	23-24	0.47
			0.27
			140,515.44
			0.35
			71.33
			5.30
			81.45
			186.67
			59.75
			4.34
			62.03
			55.19
			1.10
			0.49
			108.34
			28.51
			24.37
			26.71
			2.69
			4.28
			1.59
			4.36
			196.28
			7.21
			13.42
			0.49
			2.78
			76.95
			2.53
			214.87
			340.92
			107.28
			7.82
			774.01
			5.39
			18.73
		Total	**153,863.02**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
			131.19
	23-24	23-24	
		Total	**131.19**
		Grand total - Résidus CRD	**153,994.21**
Résidus encombrants (« monstres »)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**

	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Résidus d'écocentre			
		Total	0.00
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	92.06
		Total	92.06
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	339.60
			122.49
			5,119.83
		Total	5,581.92
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	21.69
		Total	21.69
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.2	393,387.13

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	587.39
			47.99
			249.70
			480.01
			70.58
			801.34
			453.74
			2,320.97
			5,801.19
			24.22
		Total	10,837.13
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	49040	Wickham (Municipalité)	1,082.29
		Total	1,082.29

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	24.40
			211.25
			24.99
		Total	260.64

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Drogues	23-24	23-24	0.77
Drogues			7.61
Drogues			8.91
Drogues			0.71
Drogues			0.74
Drogues			1.45
Animaux Morts (Carcasses)			74.28
Animaux Morts (Carcasses)			10.87
Animaux Morts (Carcasses)			17.89
Animaux Morts (Carcasses)			17.53
Animaux Morts (Carcasses)			0.58
Animaux Morts (Carcasses)			9.34
Animaux Morts (Carcasses)			20.14
Animaux Morts (Carcasses)			16.47
Animaux Morts (Carcasses)			14.10
Animaux Morts (Carcasses)			3.83
Animaux Morts (Carcasses)			4.48
Animaux Morts (Carcasses)			31.80
Animaux Morts (Carcasses)			114.98
Animaux Morts (Carcasses)			38.31
Animaux Morts (Carcasses)			13.57
Animaux Morts (Carcasses)			262.36
Animaux Morts (Carcasses)			1,422.03
		Total	2,092.75
		Grand total 2.3	14,272.81

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	67.79
			15.09
			6,885.37
			60.21
			214.75
			405.64
			1,136.77
			1,093.89
			18,680.85
			40,656.87

	23-24	23-24	7.72
			8,799.01
			169.23
			9,918.21
			422.18
			1,791.13
			584.56
			865.50
			58.41
			877.96
			4,159.39
			58.90
			1,103.71
			3,290.22
			7,067.27
			4,403.81
			480.68
			401.31
			678.46
			283.04
			26,312.66
			70.61
			68.67
			1,674.78
			692.13
		Total	**143,456.78**
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	6,514.09
			6,935.68
		Total	**13,449.77**

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
bardeaux d'asphalte	23-24	23-24	46.07
bardeaux d'asphalte			571.03
bardeaux d'asphalte			19.46
bardeaux d'asphalte			990.57
bardeaux d'asphalte			1,133.60
bardeaux d'asphalte			998.00
bardeaux d'asphalte			868.89
bardeaux d'asphalte			3,048.88
bardeaux d'asphalte			422.87
bardeaux d'asphalte			31.06
bardeaux d'asphalte			5,600.22
bardeaux d'asphalte			2,061.13
bardeaux d'asphalte			209.93
bardeaux d'asphalte			485.52
bardeaux d'asphalte			669.78
bardeaux d'asphalte			233.22
bardeaux d'asphalte			1,317.40
bardeaux d'asphalte			1,556.23
bardeaux d'asphalte			890.74
bardeaux d'asphalte			188.27
bardeaux d'asphalte			727.15
bardeaux d'asphalte			1,296.32
bardeaux d'asphalte			2,625.08
bardeaux d'asphalte			1,667.81
bardeaux d'asphalte			2,413.20
Mat. alternatif accepte par CA			25,626.39
Mat. alternatif accepte par CA			12,998.81
Materiaux de route			1,559.82
Materiaux de route			337.88
Materiaux de route			670.96
Materiaux de route			3,964.47
Materiaux de route			3,553.35
Materiaux de route			2,220.55
Materiaux de route			1,709.00
Materiaux de route			194.56
Materiaux de route			84.63
Materiaux de route			17.88
Materiaux de route			9.37
Materiaux de route			10,733.87
Materiaux de route			351.67
Materiaux de route			137.07
Materiaux de route			440.83
Materiaux de route			13.85
Materiaux de route			143.37
Materiaux de route			585.53
Materiaux de route			4,520.88
Materiaux de route			230.87
bardeaux d'asphalte			495.83
Materiaux de route			823.08
		Total	101,496.95
		Grand total 2.4	258,403.50

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	

		Total	0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	11.70
			238.49
			861.93
			655.57
			9.11
			4,656.08
			8,553.01
			142.03
			44.00
			417.80
			233.46
			37.40
			49.23
			311.97
			5,186.27
			1,314.90
			518.14
			1,885.32
			763.67
			19.34
			326.48
			132.02
		Total	26,367.92
Autres (spécifiez ci-dessous)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	0.00
		Grand total 2.4.1	26,367.92

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	393,387.13
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	14,272.81
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	258,403.50
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	26,367.92
	Totaux (section A)	692,431.36

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	258,403.50
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	26,367.92
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	284,771.42

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		407,659.94
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22.24 $
	Grand total 2.5	9,066,357.07 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing.	Fonction Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	18 juin 2018 Date

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

MDDEP-Estrie-Montérégie
29 MAR. 2018
Bureau de Bromont

Nom de l'installation : Services Matrec inc.
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1162 713 870
No de dossier : 3912- 16-470-108
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Services Matrec inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Ste-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau 450-372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur 450-372-2287	MRC La Haute-Yamaska	
Adresse courriel pmilot@matrec.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction ou titre Directeur	Téléphone 450-372-2399
Adresse courriel pmilot@matrec.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots) Lot 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	47 544,90
	15 627,19
Total	63 172,09

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Code géo municipal	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées. Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/	Quantité par municipalité — Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	23-24	23-24	1,06
			2,62
			2,85
			156,50
			2,05
			2,34
			12,56
			0,04
			5,31
			16 768,30
			5,03
			2,77
			1,51
			1,84
			8,27
			1 043,30
			1 620,10
			786,15
			1,17
			3,61
			0,74
			580,41
			0,98
			0,38
			349,62
			0,23
			103,01
			7,71
			0,28
			11,69
			518,10
			92,43
			1 276,27
		Total	23 369,23

	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	47 544,90
			15 627,19
		Total	63 172,09
		Grand total - Ordures ménagères	86 541,32

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	2 484,20
			633,67
			1,87
			77,00
			16,73
			193,10
			5,15
			5,19
			1,73
			311,64
			5,67
			5 286,89
			18,38
			33,00
			10,56
			467,67
			12,26
			123,08
			346,20
			2,66
			16 207,27
			26,72
			3,63
			247,87
			227,88
			12,46
			443,99
			58,36
			1 572,90
			215,38
			28,97
			16,17
			66,36
			17,93
			1 214,36
			7,36
			1 195,61
			1 033,16
			78,47
			10,75
			365,16
			26,78
			592,70
			1,15
			93,91
			12,79
			9,07
			874,63
			429,46
			429,96
			162,69
			475,76

23-24	23-24	é)	29,23
			60,09
		)	188,94
		ie)	6,33
		é)	771,46
		é)	1,93
			1 055,06
			220,74
			1 286,09
		ité)	8,54
			421,82
			1,08
			158,98
		lité)	4,09
		é)	0,05
			33,10
			45,86
		alité)	36,38
		é)	207,50
			985,60
			0,68
			22,41
		té)	288,12
			5,83
			47,75
			171,26
			36,16
			2,52
			591,23
			390,53
		Total	43 275,67

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	0,00
	Grand total - Résidus ICI	43 275,67

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			8,43
			176,45
			541,24
			5,57
			62,19
			1,20
			60,70
			13,19
			6,05
			10,05
			19,20
			51,44
			66,45
			33,57
			17,25
			1 224,69
	23-24	23-24	23,85
			931,37
			26,22
			451,69
			21,40
			16,82
			25,82
			52,48
			11,76
			7,04
			54,44
			365,90
			1,01
			3 743,39
			2,63
			6,13
			0,78
			34,18
			50,93
			131,86
			59,21
			6,99
			40,81
			98,54
			92,53
			77,60
			141,03
			138,55
			165,56
			9,47
			30,36
			3,24
			1,70
			55,01
			55,64
			16,66
			25,42
			5,50
			22,08
			8,57
			485,46
			1,30
			197,67
			50,84
			183,05
			232,70

23-24		23-24	170,24
			1,34
			301,92
			217,30
			4,31
			1,75
			48,74
			6,63
			14,03
			73,11
			3,40
			12,74
			7,22
			13,95
			0,80
			296,60
			49,91
			20,63
			1,29
			31,53
			94,35
			22,26
			15,81
			3,26
			35,81
			27,15
			0,62
			562,95
			1,31
			601,20
			87,69
			62,80
			4,57
			87,37
			23,18
			13,22
			10,46
			28,07
			126,45
			345,56
			36,56
			41,13
			24,19
			112,54
			40,44
			1,02
			11,64
			86,05
			20,41
			3,16
			465,69
			7,44
			11,33
		Total	14 755,99

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	0,00
	Grand total - Résidus CRD	14 755,99

Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	189,53
			5 245,84
			255,34
		Total	5 690,71
Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Balayures de rue			
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Animaux (chevreuils)	23-24	23-24	0,24
Animaux (chevreuils)			0,69
Animaux (chevreuils)			1,32
Animaux (chevreuils)			0,48
Animaux (chevreuils)			0,08
Animaux (chevreuils)			0,13
Animaux (chevreuils)			0,26
Animaux (chevreuils)			0,09
Animaux (chevreuils)			0,08
Animaux (chevreuils)			0,11
Animaux (chevreuils)			0,19
Animaux (chevreuils)			0,13
Animaux (chevreuils)			0,25
Animaux (chevreuils)			0,11
Animaux (chevreuils)			3,18
Animaux (chevreuils)			
		Total	7,34
		Grand total 2.2	150 271,03

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.3	0,00

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	483,74
			5 461,60
		Total	5 945,34
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	13 892,63
			4 682,28
		Total	18 574,91
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Balayure de rue	23-24	23-24	288,23
Rejet Mica			4 971,66
Grits de bardeaux			1 484,64
Centre de tri (verre)			6 492,80
Rejet Kruger			22 824,27
Balayure de rue			765,71
		Total	36 827,31
		Grand total 2.4	61 347,56

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
		Grand total 2.4.1	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	150 271,03
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	0,00
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	61 347,56
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
	Totaux (section A)	211 618,59

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	61 347,56
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	244,67
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	61 592,23

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		150 026,36
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22,24 $
	Grand total 2.5	3 336 586,25 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction Directeur
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 27.01.2018

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de Ste-Sophie

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1146435301

No de dossier : 3912-_____
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 2535, 1ère Rue	Municipalité ou ville Sainte-Sophie	Code postal J5J 2R7
Téléphone au bureau 450 431-2313	Région Laurendites	
Télécopieur 450 438-4342	MRC Rivière-du-Nord	
Adresse courriel glacombe@wm.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing.	Fonction ou titre Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec	Téléphone 450 565-7983
Adresse courriel glacombe@wm.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◐ Tonne métrique ○ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	2,963.47
	1,573.22
	305,072.99
	313,815.55
	73,868.02
	32,568.39
	2,035.94
	8,392.28
Total	740,289.86

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0.00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	192.97
			3,184.59
			2,116.97
			5,014.32
			4,972.39
			5,224.68
			5,431.55
			3,223.44
			25,595.23
			7,525.87
			3,435.57
			8.64
		Total	65,926.22
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	2,035.94
			303,308.24
			313,815.55
			73,398.75
			40,960.67
			1,573.22
		Total	735,092.37
		Grand total - Ordures ménagères	801,018.59

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			110.26
			7,453.10
			4,559.63
			18.54
			82.62
			132.36
			15.60
			9.50
			5.05
			1.86
			47.87
			16.53
			566.29
			496.65
			25.77
			6.24
			221.47
			422.83
			9.01
			188.40
			73.15
			1,039.19
			2.81
			280.21
			15.63
			1,701.69
			24,307.38
			5,256.00
	23-24	23-24	11.25
			35.94
			8.28
			9.00
			36.77
			419.10
			94.52
			47.79
			327.89
			14.10
			14.66
			644.60
			75.37
			21.93
			263.58
			4.10
			525.19
			1,391.05
			11.76
			6.11
			1,437.57
			1.13
			19.22
			5.19
			7.19
			1.98
			160.17
			9.91
			8.65
			923.01
			2.45
			1,622.66
			969.69
			12.84
			87.97
			8.39
			45.52
			21,183.05
			10.99
			2,305.51
			524.76
			1,983.59
			1.06
			677.67
			14.33
			7.04

	23-24	23-24	99.12
			69.43
			3,724.54
			282.11
		Total	87,235.37
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0.00
		Grand total - Résidus ICI	87,235.37
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			2.96
			19.34
			380.50
			24.61
			2,810.89
			786.93
			293.07
			37.62
			35.07
			98.19
			8.98
			13.82
			12.56
			188.34
			1.47
			63.10
			4.85
			178.81
			5.45
			30.03
			6.00
			20.94
			81.33
	23-24	23-24	75.39
			72.01
			119.89
			3.66
			64.45
			19.05
			29.99
			173.93
			11.70
			154.06
			65.69
			2,096.51
			2.74
			12.74
			158.44
			34.43
			243.08
			16.02
			2,986.75
			11,979.08
			213.88
			399.07
			66.76
			18.57
			108.18
			4.91
			73.48
			125.49
			272.36
			50.45
			52.32
			3.03
			145.75
			38.92

			15.94
			1.66
			27.05
			4.71
			38.97
			427.03
			5.93
			213.04
			43.39
			1.80
			103.26
			528.20
			154.59
			34.33
			110.51
			471.36
			4.72
			7.19
			67.55
			30.42
			172.23
			51.48
			1,301.48
			13.72
	23-24	23-24	252.94
			312.73
			41.50
			519.65
			21.52
			14.77
			10,919.15
			25.71
			2.10
			1,251.83
			23.59
			2.92
			178.21
			1,114.86
			21.67
			34.44
			2,009.87
			83.19
			5.48
			31.65
			94.60
			665.24
			10.56
			8.95
			173.00
		Total	46,648.33
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	70052	Salaberry-de-Valleyfield (Ville)	20.24
		Total	20.24
		Grand total - Résidus CRD	46,668.57
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Résidus d'écocentre	23-24	23-24	20.42
		Total	20.42
Résidus de centre de tri de CRD	23-24	23-24	26.78
			195.38
			2,027.62
			3,355.03
			205.27
			99.25
		Total	5,909.33
Résidus de centre de tri autre que CRD	23-24	23-24	114.12
			2,832.04
			944.20
			25,039.65
			3,703.03
			35.82
			26.01
			61.92
		Total	32,756.79
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques			
		Total	0.00
Balayures de rue			
		Total	0.00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)			
		Total	0.00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.2	973,609.07

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	16.65
			10.75
			13.06
			27.20
			38.01
			4,768.50
			37.04
			110.84
			6.83
			3,934.91
			5.96
			1,846.25
			3.32
			3.64
			894.69
			2,613.47
			15.66
			509.24
		Total	14,856.02
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1.51
		Total	1.51
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	248.28

		Total	248.28

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	14.45
			871.35
		Total	885.80
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	2,310.36
			15.07
			26.33
			12.86
			8.61
			11.23
			439.69
			4.99
		Total	2,829.14
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
boue indusriel	23-24	23-24	122.46
		Total	122.46
		Grand total 2.3	18,943.21

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	59.20
			3,619.65
			237.69
			31,492.35
			1,377.43
			66.10
			71.84
			13,453.11
			397.52
			14.91
			9.07
			58.97
			7,703.76
			80.74
			4,447.37
			148.35
			591.59
			397,876.92
			948.48
			2,573.03
			310.43
			324.90
			17.00

	23-24	23-24	16.61
			25.09
			72.48
			142.28
			986.93
			0.67
			56.92
			516.24
			16.90
			100.68
			5,757.14
			426.80
			69.54
			877.22
			90.62
			52.91
			259.63
		Total	475,349.07
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	57,231.66
			12,845.78
		Total	70,077.44

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Bardeaux d'asphaltes			460.39
Bardeaux d'asphaltes			6.93
Bardeaux d'asphaltes			15.96
Bardeaux d'asphaltes			1.69
Bardeaux d'asphaltes			2.85
Bardeaux d'asphaltes			9.03
Bardeaux d'asphaltes			14.21
Bardeaux d'asphaltes			1,548.13
Bardeaux d'asphaltes			3.95
Bardeaux d'asphaltes			3.84
Bardeaux d'asphaltes			30.57
Bardeaux d'asphaltes			1.65
Bardeaux d'asphaltes			25.26
Bardeaux d'asphaltes			10.48
Bardeaux d'asphaltes			1,302.89
Bardeaux d'asphaltes			3.22
Bardeaux d'asphaltes			23.80
Bardeaux d'asphaltes			37.01
Bardeaux d'asphaltes			3.80
Bardeaux d'asphaltes	23-24	23-24	5,975.11
Bardeaux d'asphaltes			1,617.22
Bardeaux d'asphaltes			1.85
Bardeaux d'asphaltes			41.76
Bardeaux d'asphaltes			3.84
Bardeaux d'asphaltes			2.61
Bardeaux d'asphaltes			0.85
Bardeaux d'asphaltes			22.93
Bardeaux d'asphaltes			35.68
Bardeaux d'asphaltes			42.50
Bardeaux d'asphaltes			13.14
Bardeaux d'asphaltes			17.71
Bardeaux d'asphaltes			4.61
Bardeaux d'asphaltes			18.82
Bardeaux d'asphaltes			15.70
Bardeaux d'asphaltes			1.25
Bardeaux d'asphaltes			15.35
Bardeaux d'asphaltes			749.82
Bardeaux d'asphaltes			1.08
Bardeaux d'asphaltes			5.48
Bardeaux d'asphaltes			2.41
Bardeaux d'asphaltes			11.49
Bardeaux d'asphaltes			20.94
Bardeaux d'asphaltes			23.19
Bardeaux d'asphaltes			46.31
Bardeaux d'asphaltes			83.01
Bardeaux d'asphaltes			630.70
Bardeaux d'asphaltes			64.83
Bardeaux d'asphaltes			19.71
Bardeaux d'asphaltes			3,106.99
Bardeaux d'asphaltes			21.35
Bardeaux d'asphaltes			12.66
Bardeaux d'asphaltes			56.84
Bardeaux d'asphaltes			8.63
Bardeaux d'asphaltes			2.25
Materiaux de routes			55.39
Materiaux de routes			6.49
Materiaux de routes			1.56
Materiaux de routes			300.03
Materiaux de routes			2.12
Materiaux de routes			6.40
Materiaux de routes			171.65
Materiaux de routes			644.69
Materiaux de routes			2.20
Materiaux de routes			3.28

Materiaux de routes				2,372.92
Materiaux de routes				4,694.44
Materiaux de routes				2.94
Materiaux de routes				2.51
Materiaux de routes				1,094.62
Materiaux de routes				1,998.96
Materiaux de routes				164.75
Materiaux de routes				0.94
Materiaux de routes				2.33
Materiaux de routes				0.64
Materiaux de routes				19.57
Materiaux de routes				155.63
Materiaux de routes				24.44
Materiaux de routes	23-24		23-24	1.40
Materiaux de routes				4,813.77
Materiaux de routes				8.11
Materiaux de routes				9,465.35
Materiaux de routes				9.71
Materiaux de routes				122.30
Materiaux de routes				4.99
Materiaux de routes				21.45
Materiaux de routes				1.24
Materiaux de routes				18,274.89
Materiaux de routes				98.98
Materiaux de routes				3.47
Materiaux de routes				207.76
Bardeaux d'asphaltes				210.31
Bardeaux d'asphaltes				1,483.28
Mat Alternatif accepte par CA				11,867.35
Mat Alternatif accepte par CA				15,716.35
Materiaux de routes				0.96
			Total	90,244.45
			Grand total 2.4	635,670.96

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			257.66
			9,609.97
			1,215.90
			1,899.65
			7,682.40
			18.63
			3,534.64
	23-24	23-24	1,126.87
			501.03
			488.22
			216,355.77
			21.51
			2,899.40
			285.92
			396.74
			8,479.83
			265.84
			7.00
			3,192.67
			287.12

	23-24		23-24	217.76
				1.55
				848.12
				191.81
				445.38
				171.54
			Total	260,402.93
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0.00
			Grand total 2.4.1	260,402.93

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	973,609.07
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	18,943.21
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	635,670.96
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	260,402.93
	Totaux (section A)	1,888,626.17

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	635,670.96
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	260,402.93
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	896,073.89

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		992,552.28
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22.24 $
	Grand total 2.5	22,074,362.71 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Ghislain Lacombe ing	Fonction Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement des LET du Québec
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 21 février 2018

Point 10

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REÇU LE
- 3 AVR. 2018
MRC DE D'ARTHABASKA

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

— *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
— *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Site d'enfouissement de Saint-Rosaire

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1163680607

No de dossier : 3912- 17-390-132
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Société de développement durable d'Arthabaska inc		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurele-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse courriel chantallaplante@gesterra.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Chantal Laplante	Fonction ou titre Comptable	Téléphone 819-758-4138
Adresse courriel chantallaplante@gesterra.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	27 733.92
	6 816.85
	2 254.65
	3 666.08
Total	40 471.50

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	0.00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	7.98
			539.76
			130.58
			280.55
			182.33
			374.50
			81.12
			9.09
			42.80
			8.97
			166.96
			266.17
			434.20
			686.60
			293.79
			197.90
			197.35
			2.05
			3 656.21
			103.60
			82.76
			303.21
			82.26
			304.51
			192.99
			358.94
			518.11
			863.84
			143.21
			104.43
			308.90
			676.36
			402.71
			136.20
			351.20
			242.71
			407.86
			347.10
			1 226.75

23-24		23-24	222.48
			175.15
			170.58
			2 248.76
			0.21
			0.39
			23.09
			3.64
		Total	17 560.81
Code géo municipal		Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23-24		23-24	6 816.85
			2 254.65
			3 666.08
			16 797.06
		Total	29 534.64
		Grand total - Ordures ménagères	47 095.45

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			269.50
			191.33
			8.93
			322.86
			6.01
			1.80
			0.96
			2 073.51
			504.96
			10.66
			3.55
			138.32
			64.15
			2.28
			244.13
			1 274.85
			192.10
	23-24	23-24	349.06
			796.77
			0.36
			16.59
			10.30
			53.99
			385.37
			358.44
			18.95
			58.43
			105.08
			309.74
			247.30
			36.59
			83.45
			807.95
			21.12
			28.11
			89.93
			202.28
			37.74
			23.38
			2.25
			3.90
			23.41
			33.53
			30.03
			0.10
			6.90
			0.95
		Total	**9 451.87**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	9 573.07
		Total	**9 573.07**
		Grand total - Résidus ICI	**19 024.95**

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			2.85
			1.78
			33.52
			19.86
			141.19
	23-24	23-24	4.69
			23.69
			19.88
			11.61
			98.30
			0.12
			5.12
			12.94
			14.14

	23-24	23-24	1.31
			3.54
			3.99
			3.00
			2.19
			0.02
			237.03
			5.15
		Total	**645.92**
	Code géo municipal	**Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)**	
	23-24	23-24	35.32
		Total	**35.32**
		Grand total - Résidus CRD	**681.24**
Résidus encombrants (« monstres »)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	16.08
			8.76
			20.94
			2.84
			3.59
			3.02
			6.86
			1.22
			9.12
			15.03
			15.68
			22.57
			16.69
			17.73
			10.17
			162.35
			4.70
			18.32
			33.62
			6.22
			13.55
			6.09
			56.74
			36.96
			89.69
			9.07
			12.95
			13.06
			25.58
			6.26
			15.38
			10.74
			11.80
			8.45
			101.72
			3.59
			651.19
		Total	**1 468.32**

Résidus d'écocentre	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	41.10
			79.95
			236.69
		Total	**357.74**
Résidus de centre de tri de CRD	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	1 198.84
			6 315.40
		Total	**7 514.24**
Résidus de centre de tri autre que CRD	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
	23-24	23-24	161.49
			1 174.36
			21.47
			440.59
		Total	**1 797.91**
Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**
Balayures de rue	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	**Code géo municipal**	**Provenance par municipalité**	
		Total	**0.00**

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	773.87
			5.11
		Total	778.98

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
animaux	23-24	23-24	38.39
animaux domestique			3.28
cannabis			0.01
cannabis			4.20
cannabis			0.04
cannabis			0.12
cannabis			2.45
Chevreuil			0.05
Chevreuil			0.31
Chevreuil			0.04
Chevreuil			0.10
		Total	48.99
		Grand total 2.2	78 767.82

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/	Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0.00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal / Provenance par municipalité	
	Total	0.00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal / Provenance par municipalité	

		Total	0.00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	6.98
			105.05
			446.36
			46.54
		Total	604.93
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.3	604.93

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	5 920.00
		Total	5 920.00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	236.92
			15 237.22
			423.00
		Total	15 897.14
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
verre mixte-rejet verre	23-24	23-24	400.63
verre mixte-rejet verre			3 467.91
Sandblast			140.17
Sable recyclé			28 143.33
Puissard de rue			233.72
Puissard de rue			22.21
Puissard de rue			11.31
matériaux recouvrement			24.87
Balayage de rue			254.31
		Total	32 698.46
		Grand total 2.4	54 515.60

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	16 735.01
			6 107.37
		Total	22 842.38
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.4.1	22 842.38

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	78 767.82
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	604.93
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	54 515.60
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	22 842.38
	Totaux (section A)	156 730.73

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	54 515.60
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	22 842.38
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	77 357.98

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		79 372.75
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22.24 $
	Grand total 2.5	1 765 249.85 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom CHARLES LAPLANTE	Fonction COMPTABLE
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 27/3/2018

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Année 2017

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour les applications réglementaires du :

- *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR), article 39 et article 52
- *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RREEMR), article 9

Le guide du rapport annuel 2017 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vouc pouvez le consulter à l'adresse suivante :
http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

Il existe également un modèle/exemple de rapport annuel disponible sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/elimination.htm
Ce document a pour but d'aider les exploitants des lieux d'enfouissement à réaliser les rapports, faisant état des activités et suivis réalisés à ces lieux, qu'ils doivent produire annuellement en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Complexe Enviro Connexions Ltée

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1149425598

No de dossier : 3912- 14640098
(Inscrire votre numéro de dossier de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Complexe Enviro Connexions Ltée		
Adresse du siège social 3779, chemin des Quarante-Arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau (450) 474-2423	Région Lanaudière	
Télécopieur (450) 474-1871	MRC Les Moulins	
Adresse courriel 53-54		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom 53-54	Fonction ou titre 53-54	Téléphone 53-54
Adresse courriel 53-54		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
○ Centre de transfert ○ Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ◉ Tonne métrique ○ Mètre cube ○ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ◉ Lieu d'enfouissement technique (LET) ○ Incinérateur (INC)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert

Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus dans la section 2.2 - Centres de transfert)	Tonnage total reçu
23-24	54,810.84
	61,504.30
	172,187.20
	0.00
	0.00
	118,568.50
Total	**407,070.84**

2.1.1 - Identification des installations d'élimination

Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expedié
Total	**0.00**

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
23-24	23-24	23-24	0.00
			19,533.83
			1.25
			1,462.05
			8,042.36
			308.74
			1.46
			135,884.05
			0.11
			114.82
			1.79
			2,126.12
			17,657.71
			74,744.05
			2,658.61
			115.04
			3,288.37
			40,323.28
			2,907.63
			5,573.69
			1.56
			1,169.07
			0.00
			966.45
			0.57
			0.19
			2.05
			2.93
			0.51
			0.66
			0.00
			8,356.79
			0.14
			346.38
			1,505.68

23-24	23-24	4,855.13
		52.78
		27.24
	Total	332,033.09
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert	
23-24	23-24	54,810.84
		118,568.50
		61,504.30
		172,187.20
	Total	407,070.84
	Grand total - Ordures ménagères	739,103.93

Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			13.60
			36.89
			28.40
			8.42
			6,766.95
			18,542.45
			438.77
			3,842.02
			281.27
			5.19
			452.76
			1,611.73
			1,470.94
			67.08
			3.01
			728.80
			3,575.30
			2.46
			39.96
			40.79
			1,318.98
			71.44
			596.43
			51.01
			652.86
			33,958.93
			87.82
			228.60
			133.69
			362.73
			258.15
23-24		23-24	3,489.41
			2,540.23
			123,117.67
			273.18
			440.48
			334.89
			26.12
			1,201.92
			5,525.87
			2,079.17
			19.58
			46.52
			18,943.35
			12.09
			96.18
			0.02
			10.31
			152.10
			1,018.30
			80.13
			286.24
			21.94
			3,714.22
			0.00
			35.28
			111.45
			13.01
			37.93
			90.13
			15.22
			0.51
			51.62
			0.00
			1,118.73
			8.61
			6,666.47
			8.90
			10.85
			23.49
			1,447.27

	23-24	23-24	0.00
			1.73
			2.39
			1,235.60
			149.77
			56.17
			331.36
			406.13
			414.28
			23.99
			6.00
			0.30
			10.51
			8.69
			6.12
			217.54
			32.17
			240.26
			3.15
			180.54
			231.57
			37.37
			14.37
			1,468.35
			25.38
			2.32
			249.87
			67.15
			23.49
		Total	254,193.39
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	23-24	23-24	2,456.52
			25,886.55
		Total	28,343.07
		Grand total - Résidus ICI	282,536.46
Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1.72
			0.99
			1.29
			13.55
			61.69
			172.34
			131.19
			82.96
			1,831.25
			44.07
			6.61
			0.88
			14.99
			4.59
			2.88
			125.11
			0.06
			5,256.93
			156.67
			8.04
			1.00
			20.43
			0.26
			140.91
			1,510.49
			10.35
			1,093.69
			46.17
			22.24
			88.13
			5.45
			1,325.89

			34.15
			18,040.69
			21.34
			8.07
			8.73
			12.19
			45.85
			3.86
			14.57
			21.00
			21.31
			112.88
			2.20
			5,790.42
			2.49
			6.92
			32.55
			70.84
			2.75
			34.18
			7.61
			5.57
			19.99
			1.06
			80.83
			3.21
			0.74
			4.26
23-24		23-24	18.96
			23.64
			7.43
			19.93
			2.64
			39.92
			4.58
			5.26
			9.46
			1.92
			37.56
			68.80
			0.23
			23.10
			0.62
			59.35
			0.00
			1,025.66
			41.95
			12.79
			1.10
			4.59
			14.00
			33.34
			1.96
			8.86
			102.47
			0.72
			24.36
			3.52
			43.74
			42.97
			43.37
		Total	38,321.88

Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	0.00

		Grand total - Résidus CRD	38,321.88
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	3,852.12
			50.68
			1.12
			2.55
			112.94
			172.77
			25.17
			3.22
			37.45
			38.36
			35.35
			14,101.91
			6,952.18
			1.65
			14.34
			2.84
			7.18
			5.99
			7.64
			2.54
			6.36
			0.92
			5.46
			30.78
			24.06
		Total	25,495.58

Résidus de centre de tri autre que CRD	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	9,603.85
			12,246.80
			7,461.48
			5.13
			70.30
			2.11
			993.32
		Total	30,382.99

Résidus de centre de compostage et collecte de matières organiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	93.45
			3,262.32

		Total	3,355.77
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.2	1,119,196.61

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Boues de station d'épuration municipale	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	3,207.85
			19,047.25
			11.90
			4,258.40
			119.83
			240.57
			2,366.19
			138.20
			39.13
		Total	29,429.32
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Boues provenant de nettoyage de rues et du nettoyage, récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.3	29,429.32

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (autre que final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1,354.66
			37.40
			57,958.90
			1,325.41
			264,575.76
			146.75
			384.87
			6.01
			75.78
		Total	325,865.54
Résidus de déchiquetage de carcasses automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	219,452.78
			22,919.99
		Total	242,372.77

Résidus CRD « fins » (construction, rénovation et démolition, résidus de broyage ou de tamisage, ou rejets de centres de tri de résidus CRD) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	116.75
			9,175.07
			2,209.38
			11,098.39
			2,394.31
		Total	24,993.90

Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	1,164.73
			10.63
			5,896.83
			6,690.67
			27,894.89
			73.81
			39,799.98
			3.36
			10,225.34
			12.05
			993.32
			492.50
			21.71
			12,545.14
		Total	105,824.96
		Grand total 2.4	699,057.17

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, vous pourrez naviguer sur le site Internet ci-après : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Quantité par municipalité Poids (tonne)
Sols propres (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
Sols contaminés (en recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	23-24	23-24	29.30
			31,150.48
			9.18
			691.65
		Total	31,880.61
Autres (spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0.00
		Grand total 2.4.1	31,880.61

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter grand total 2.2	1,119,196.61
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter grand total 2.3	29,429.32
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	699,057.17
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	31,880.61
	Totaux (section A)	1,879,563.71

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter grand total 2.4	699,057.17
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter grand total 2.4.1	31,880.61
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREÉMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	3,589.14
Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
	Totaux (section B)	734,526.92

Calcul de la redevance		Total des sommes versées en 2017
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (sections A - B)		1,145,036.79
Montant de redevance exigible par tonne pour 2017		22.24 $
	Grand total 2.5	25,465,618.21 $

3 - Auditeur indépendant

☑ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant. Cette vérification externe s'applique uniquement pour un LET, un LEDCD ou un incinérateur.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

☐ Dans l'éventualité d'une divergence entre les quantités qui ont été déclarées pour chaque trimestre et la quantité déclarée sur la déclaration annuelle, veuillez joindre un formulaire de remise amendé pour chaque trimestre concerné, ainsi que le paiement s'il y a lieu à :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7

5 - Progression des opérations d'enfouissement

☑ Plan et données relativement à la progression des opérations d'enfouissement des matières résiduelles.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

6 - Résultats des vérifications ou mesures faites

Le sommaire des données de campagnes d'échantillonnages ou d'analyses pour :

- ☑ le suivi des eaux superficielles;
- ☑ le suivi des eaux de lixiviation;
- ☑ le suivi des autres eaux captées (souterraines, pluviales);
- ☑ le suivi des eaux souterraines;
- ☑ le suivi des biogaz;
- ☑ la vérification de l'étanchéité.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

7 - Attestation

☑ Attestation que les mesures et prélèvements prescrits ont été faits en conformité avec les règles de l'art et les dispositions du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

8 - Renseignements sur les mesures

☑ Renseignements ou documents permettant de connaître les endroits où les mesures ou les prélèvements ont été faits.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

9 - Sommaire

☑ Sommaire des travaux réalisés en application du REIMR.

Annexez les documents au présent formulaire si requis.

10 - Documents à transmettre à votre Direction régionale

- ☑ Le formulaire de déclaration annuelle dûment rempli;
- ☑ Le rapport de l'auditeur indépendant relatif à la section 3;
- ☑ Les documents pertinents aux sections 5, 6, 7, 8 et 9;
- ☑ N'oubliez pas de signer l'attestation de la déclaration à la section 12.

Rappel – N'oubliez pas de transmettre les documents nécessaires pour le suivi de la Fiducie post-fermeture, le cas échéant.

11 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

- ☐ La déclaration amendée, si nécessaire.
- ☑ La version Excel du formulaire par courriel à redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

12 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom JEAN-MARC VIAU	Fonction DIRECTEUR GÉNÉRAL
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 29-03-18

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
27 JAN. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 05-410-045
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

4e trim 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse de courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	◉Oui	○Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction ou titre technicienne comptable	Téléphone 819-560-8403

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			➔	33 589,21
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	➔	3 733,95
	1.2	Sols contaminés	➔	
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	➔	
	1.4	Résidus CRD "fins"	➔	2 063,07
	1.5	Autres (spécifiez) : scories + résidus centre de tri	➔	2 453,64
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		➔	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		➔	0,00
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		➔	7 313,69
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		➔	0,00
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			15 564,35
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				18 024,86
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				21,93 $
(E) Redevances à payer (C x D)				395 285,16 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction technicienne comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Geneviève Morin — Signature

25-01-2017 — Date

4 - Mode de paiement

☑	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☐	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 16-~~416~~-106 ~~4~~ 40
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4e tum 2016 AMENDÉ

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi		
Adresse du siège social 2500 rang St-Joseph	Municipalité ou ville Cowansville	Code postal J2K 3G6
Téléphone au bureau 450-263-2351, poste 227	Région Montérégie	
Télécopieur	MRC Brome-Missisquoi	
Adresse de courriel Patrick.beaulieu@riedsbm.ca Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	◉ Oui	○ Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Patrick Beaulieu	Fonction ou titre Contrôleur financier	Téléphone 450-263-2351 227

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016 Amende	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)		**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination	→	17 911,97
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :		
1. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
1.1 Sols propres	→	
1.2 Sols contaminés	→	
1.3 Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
1.4 Résidus CRD "fins"	→	
1.5 Autres (spécifiez) :	→	
2. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3. Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	
4. Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	54,38
5. Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		54,38
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)		17 857,59
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance		21,93 $ Déjà payé
(E) Redevances à payer (C x D)		391 616,95 $ - [illegible]

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

A Pay 4 786.88

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
CAROLE LEBEL	Directrice Financière

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Carole Lebel — Signature

7 mars 2017 — Date

4 - Mode de paiement

☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑ Formulaire dûment rempli.
☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
19 JAN. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 17-490-124
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

Al tum 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Quebec Inc		
Adresse du siège social 25 rue Gagnon	Municipalité ou ville Drummondville	Code postal J2A 3H3
Téléphone au bureau 819-843-9522 p222	Région Centre-du-Quebec	
Télécopieur 819-477-9021	MRC Drummond	
Adresse de courriel 53-54		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	◉ Oui	○ Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Simon Mercier	Fonction ou titre Directeur général des sites d'envouissement au Quebec	Téléphone 819-843-9522

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	158,080.70
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	86,735.76
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	4.38
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			86,740.14
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				71,340.56
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				21.93 $
(E) Redevances à payer (C x D)				1,564,498.48 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
53-54	53-54

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

53-54 — Signature

Janv 11, 2017 — Date

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
30 JAN. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 16-470-108
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

qc chim 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Roland Thibault inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Ste-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau 450 372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur 450 372-2287	MRC La Haute-Yamaska	
Adresse de courriel pmilot@matrec.ca		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	◉ Oui	○ Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Téléphone
Patrick Milot	Directeur	450 372-2399

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Lot 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	41,173.39
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux alternatifs autorisés	→	12,816.21
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	1,767.61
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	17.05
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		14,600.87
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				26,572.52
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				21.93 $
(E) Redevances à payer (C x D)				582,735.36 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction Directeur

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 5 JANVIER 2017

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
19 JAN. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 15-750-099
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

AL fum 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 2535 1re Rue	Municipalité ou ville Sainte-Sophie	Code postal J5J 2R7
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Laurentides	
Télécopieur 450-438-4342	MRC La Rivière-du-Nord	
Adresse de courriel mauger1@wm.com		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	◉ Oui	○ Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Téléphone
Simon Mercier	Directeur général des sites d'enfouissement au Québec	819-843-9522 p.222

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	✓ 468,365.19
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	✓ 20,115.42
	1.2	Sols contaminés	→	✓ 199,008.27
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	✓ 5,262.26
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Road base material	→	✓ 6,838.12
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	✓ 2,481.39
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			233,705.46
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 234,659.73
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				21.93 $
(E) Redevances à payer (C x D)				✓ 5,146,087.88 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Marc Auger	Comptable, CPA CMA

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 18/01/2017

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 17-390-132
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4e trim 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Site d'enfouissement de St-Rosaire		
Adresse du siège social 204-747, boulevard Pierre-Roux Est	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 1S7
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre du Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC	
Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.com Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel? ◉ Oui ○ Non		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Chantal Laplante	Fonction ou titre Comptable	Téléphone 819-758-4138

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu ☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Emplacement / localisation (numéro de lots) Lot P-25 du rang III du cadastre de Stanfold, municipalité de Saint-Rosaire

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)		**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination	→	17 809.23
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :		
1. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
1.1 Sols propres	→	
1.2 Sols contaminés	→	
1.3 Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
1.4 Résidus CRD "fins"	→	
1.5 Autres (spécifiez) : _____	→	
2. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3. Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	
4. Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	
5. Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		0.00
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)		17 809.23
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance		21.93 $
(E) Redevances à payer (C x D)		390 556.41 $

390 556-44

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☑	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Chantal Laplante	Fonction Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 31/1/2017

4 - Mode de paiement

☐	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☑	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
25 JAN. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 14-520-093
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

4e trim 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom DÉPÔT RIVE NORD INC.		
Adresse du siège social 670, RUE MONTCALM	Municipalité ou ville BERTHIERVILLE	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau 450-836-2546	Région LANAUDIÈRE	
Télécopieur 450-836-1145	MRC D'AUTRAY	
Adresse de courriel gdenis@ebiqc.com		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	○ Oui	◉ Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom GILLES DENIS	Fonction ou titre DIRECTEUR GÉNÉRAL DRN	Téléphone 450-836-2546

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	191 207,56
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	1 974,16
	1.2	Sols contaminés	→	25 043,13
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	8 666,42
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	23 874,70
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		59 558,41
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				131 649,15
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				21,93 $
(E) Redevances à payer (C x D)				2 887 065,86 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
53-54	53-54

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné 53-54 actitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 20 - 01 - 2017

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2016

N° de dossier : 3912- 14-640-098
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4e trim 2016

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Complexe Enviro Progressive Ltée		
Adresse du siège social 3779, chemin des 40-Arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau 450-966-7481 ext. 8112	Région Lanaudière	
Télécopieur 450 474-1871	MRC Les Moulins	
Adresse de courriel		
Seriez-vous intéressé à recevoir de l'information par courriel?	◉ Oui	○ Non
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom Martin Vaillancourt	Fonction ou titre Contrôleur divisionnaire	Téléphone 450-966-7481 ext. 81

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Identification du lieu	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2016, des redevances de 21,93 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 11,86 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,07 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2016 au 31 mars 2016	30 avril 206
☐	1er avril 2016 au 30 juin 2016	31 juillet 2016
☐	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016	31 octobre 2016
☑	1er octobre 2016 au 31 décembre 2016	31 janvier 2017

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	513,033.80
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	109,008.29
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	63,362.59
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	24,478.46
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux de construction	→	34,345.16
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREEMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	745.48
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		231,939.98
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				281,093.82
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				21.93 $
(E) Redevances à payer (C x D)				6,164,387.47 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2016	
☐	1er avril au 30 juin 2016	
☐	1er juillet au 30 septembre 2016	
☐	1er octobre au 31 décembre 2016	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Martin Vaillancourt	Fonction Contrôleur divisionnaire
Déclaration de l'exploitant	
Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Vendredi le 13 janvier 2017 Date

4 - Mode de paiement

☐	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☑	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
27 AVR. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 05-410-045
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

pas fin 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse de courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Geneviève Morin	technicienne comptable	gmorin-valoris@hsfqc.ca	819-560-8403

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	23 626,50
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	234,86
	1.2	Sols contaminés	→	204,68
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	1 312,49
	1.5	Autres (spécifiez) : SCORIES	→	1 118,79
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	5 438,25
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		8 309,07
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				15 317,43
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				340 659,64 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Geneviève Morin	technicienne comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Geneviève Morin — Signature

2017-04-17 — Date

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
18 AVR. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination

Année 2017

N° de dossier : 3912- 16-~~[illegible]~~-106 460
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

19 juin 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi		
Adresse du siège social 2500 rang St-Joseph	Municipalité ou ville Cowansville	Code postal J2K 3G6
Téléphone au bureau 450-263-2351, poste 227	Région Montérégie	
Télécopieur 450-263-4977	MRC Brome-Missisquoi	
Adresse de courriel Patrick.beaulieu@riedsbm.ca		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Patrick Beaulieu	Contrôleur financier	Patrick.beaulieu@riedsbm.ca	450-263-2351, 227

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Identification du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couvertes

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser le virgule pour les décimales)		Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination	→	10 829,80
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :		
1. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
1.1 Sols propres	→	
1.2 Sols contaminés	→	
1.3 Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
1.4 Résidus CRD "fins"	→	
1.5 Autres (spécifiez) : _____	→	
2. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3. Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	
4. Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	37,14
5. Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		37,14
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)		10 792,66
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance		22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)		240 028,76 $

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Patrick Beaulieu	Contrôleur financier

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	13-avr-17

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
19 AVR. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 17-490-124
(inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 14 juin 2017 / SL

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 25, rue Gagnon	Municipalité ou ville Drummondville	Code postal J2A 3H3
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 819-477-9021	MRC Drummond	
Adresse de courriel mauger1@wm.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Simon Mercier	énéral des sites d'enfouissement	smercier@wm.com	819-843-9522

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	68,519.69
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	19,875.71
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	3,221.67
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Road	→	4,718.91
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	2,311.40
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		30,127.69
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				38,392.00
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				853,838.08 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Marc Auger	Fonction Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 17/4/2017

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☐ Formulaire dûment rempli.
- ☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 16-470-108
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 1er tim 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Roland Thibault inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Ste-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau 450 372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur 450 372-2287	MRC La Haute-Yamaska	
Adresse de courriel pmilot@matrec.ca		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Patrick Milot	Directeur	pmilot@matrec.ca	450 372-2399

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	Lot 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)

			Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination		→	✓ 65 553,28
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :			
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
1.1	Sols propres	→	
1.2	Sols contaminés	→	
1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
1.4	Résidus CRD "fins"	→	
1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux alternatifs autorisés	→	✓ 11 592,11
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	✓ 11,08
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		11 603,19
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)			✓ 53 950,09
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance			22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)			✓ 1 199 850,00 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Patrick Milot	Directeur

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 04.04.2017.

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
19 AVR. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 15-750-099
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 2535 1re Rue	Municipalité ou ville Sainte-Sophie	Code postal J5J 2R7
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Laurentides	
Télécopieur 450-438-4342	MRC La Rivière-du-Nord	
Adresse de courriel mauger1@wm.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Simon Mercier / smercier@wm.com	Directeur général des sites d'enfouissement au Québec -		smercier@wm.com

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			➔	✓ 359,711.60
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	➔	✓ 15,534.17
	1.2	Sols contaminés	➔	✓ 95,745.19
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	➔	✓ 13,662.66
	1.4	Résidus CRD "fins"	➔	✓ 1,259.08
	1.5	Autres (spécifiez) :	➔	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		➔	✓ 32,159.40
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		➔	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		➔	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		➔	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		158,360.50
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 201,351.10
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				✓ 4,478,048.46 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Marc Auger	Fonction Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date 17/4/2017

4 - Mode de paiement

☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☐ Formulaire dûment rempli.
☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
28 AVR. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 17-390-132
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 19 juin 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Site d'enfouissement de St-Rosaire		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurèle-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre du Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom chantallaplante@gesterra.ca	Fonction ou titre Comptable	Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.com	Téléphone 819-758-4138 Poste 237

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom	
Adresse du siège social	Municipalité ou ville / Code postal
Téléphone au bureau	Région
Télécopieur	MRC

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation ☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Emplacement / localisation (numéro de lots) Lot P-25 du rang III du cadastre de Stanfold, municipalité de Saint-Rosaire

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu

		Total (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination	→	15 948.84
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :		
1. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
1.1 Sols propres	→	
1.2 Sols contaminés	→	
1.3 Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
1.4 Résidus CRD "fins"	→	
1.5 Autres (spécifiez) : _____	→	
2. Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3. Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	
4. Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	
5. Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		0.00
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)		15 948.84
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance		22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)		354 702.20 $

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Chantal Laplante	Comptable

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	28/4/2017

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
19 AVR 2017
SECTEUR MATIÈRES RÉSIDUELLES

N° de dossier : 3912- 14-520-093
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 19 juin 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom DÉPÔT RIVE NORD INC.		
Adresse du siège social 670, RUE MONTCALM	Municipalité ou ville BERTHIERVILLE	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau 450-836-2546	Région LANAUDIÈRE	
Télécopieur 450-836-1145	MRC D'AUTRAY	
Adresse de courriel gdenis@ebiqc.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
GILLES DENIS	Directeur général DRN	gdenis@ebiqc.com	450-836-2546

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	✓ 151 574,08
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	✓ 556,60
	1.2	Sols contaminés	→	✓ 12 844,56
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	✓ 9 696,28
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	✓ 27 337,49
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		50 434,93
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 101 139,15
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				✓ 2 249 334,70 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom 53-54 | Fonction 53-54

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

53-54 Signature | 13 avril 2017 Date

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

25 AVR. 2017
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 14-640-098
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

1er trim 2017 / Th

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Complexe Enviro Progressive Ltée		
Adresse du siège social 3779, chemin des 40-Arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau 450-966-7481 ext. 8112	Région Lanaudière	
Télécopieur 450 474-1871	MRC Les Moulins	
Adresse de courriel		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Martin Vaillancourt	Contrôleur	martin.vaillancourt@progressivewaste.com	450-966-7481 ext. 8112

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☐	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	316,244.38
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	18,811.52
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	48,323.97
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	20,325.60
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux de construction	→	20,999.35
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	268.83
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		108,729.27
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				207,515.11
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				4,615,136.05 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Martin Vaillancourt	Fonction Contrôleur divisionnaire de Lachenale

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	Lundi le 10 avril 2017

4 - Mode de paiement

☐	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☑	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 05-410-045
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

4 juin 2017 / AG

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse de courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Geneviève Morin	technicienne comptable	gmorin-valoris@hsfqc.ca	819-560-8403

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
23 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	24 317,38
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	1 803,47
	1.2	Sols contaminés	→	
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	1 734,02
	1.5	Autres (spécifiez) : SCORIES	→	1 507,13
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	298,64
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	4 469,74
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			9 813,00
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				14 504,38
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				322 577,41 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Geneviève Morin	technicienne comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date : 2018-01-12

4 - Mode de paiement

☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑ Formulaire dûment rempli.
☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
23 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Adresse de correspondance :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : ~~3912-16-416-106~~ 3912-16-460-106
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4e trim 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi		
Adresse du siège social 2500, rang St-Joseph	Municipalité ou ville Cowansville	Code postal J2K 3G6
Téléphone au bureau 450-263-2351, poste 227	Région Montérégie	
Télécopieur 450-263-4977	MRC Brome-Missisquoi	
Adresse de courriel Patrick.beaulieu@rigmrbm.ca		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Patrick Beaulieu	Secrétaire trésorier adjoint	Patrick.beaulieu@rigmrbm.ca	450-263-2351, 227

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation

- ☐ Incinérateur (INC)
- ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)
- ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)

Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
25 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)

			Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination		→	15 774,37
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :			
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
1.1	Sols propres	→	0,00
1.2	Sols contaminés	→	0,00
1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	0,00
1.4	Résidus CRD "fins"	→	0,00
1.5	Autres (spécifiez) :	→	0,00
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	0,00
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	0,00
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	45,24
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		45,24
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)			15 729,13
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance			22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)			349 815,85 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Patrick Beaulieu	Secrétaire-trésorier adjoint

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	25-janv-18

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
25 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Adresse de correspondance :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

NUMÉRISÉ

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
17 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 17-490-124
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4 e tum 2017 /36.

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 25, rue Gagnon	Municipalité ou ville Drummondville	Code postal J2A 3H3
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 819-477-9021	MRC Drummond	
Adresse de courriel mauger1@wm.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Simon Mercier	énéral des sites d'enfouissement	smercier@wm.com	819-843-9522

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)

				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	233,779.56
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	79,560.70
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	1,503.07
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Road	→	16,567.54
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	16,461.97
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			114,093.28
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				119,686.28
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				2,661,822.87 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Marc Auger	Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date 17/1/2018

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☐ Formulaire dûment rempli.
- ☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 16-470-108
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux

4e tri 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Roland Thibault inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Ste-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau 450 372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur 450 372-2287	MRC La Haute-Yamaska	
Adresse de courriel pmilot@matrec.ca		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Patrick Milot	Directeur	pmilot@matrec.ca	450 372-2399

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Lot 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
30 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	47,863.50
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	672.80
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux alternatifs autorisés	→	13,543.59
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	106.36
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			14,322.75
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				33,540.75
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				745,946.28 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction Directeur

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 04.01.2018

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E)
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
30 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

NUMÉRISÉ

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
17 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 15-750-099
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

4e tim 2017 / SR

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 2535 1re Rue	Municipalité ou ville 2535 1re Rue	Code postal J5J 2R7
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Laurentides	
Télécopieur 450-438-4342	MRC La Rivière-du-Nord	
Adresse de courriel mauger1@wm.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Simon Mercier / smercier@wm.com	Directeur général des sites d'enfouissement au Québec -		

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)

				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	✓485,491.14
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	✓ 634.67
	1.2	Sols contaminés	→	✓129,630.67
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	✓ 13,693.65
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Road	→	✓ 6,768.11
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	✓ 78,363.43
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			229,090.53
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 256,400.61
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				✓5,702,349.57 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Marc Auger	Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 17/1/2018

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☐ Formulaire dûment rempli.
- ☐ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 17-390-132
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4e tum 2017

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Site d'enfouissement de St-Rosaire		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurèle-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre du Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom chantallaplante@gesterra.ca	Fonction ou titre Comptable	Adresse de courriel chantallaplante@gesterra.com	Téléphone 819-758-4138 Poste 237

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation ☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Emplacement / localisation (numéro de lots) Lot P-25 du rang III du cadastre de Stanfold, municipalité de Saint-Rosaire

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
31 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)			Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination		→	19 017.11
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :			
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
	1.1 Sols propres	→	
	1.2 Sols contaminés	→	
	1.3 Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4 Résidus CRD "fins"	→	
	1.5 Autres (spécifiez) : _____	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR	→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		0.00
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)			19 017.11
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance			22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)			422 940.48 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Chantal Laplante	Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	31/1/2018

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 14-520-093
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

1 - Renseignements généraux 4 juin 2017 /

1.1 Identification de l'exploitant

Nom DÉPÔT RIVE NORD INC.		
Adresse du siège social 670, RUE MONTCALM	Municipalité ou ville BERTHIERVILLE	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau 450-836-2546	Région LANAUDIÈRE	
Télécopieur 450-836-1145	MRC D'AUTRAY	
Adresse de courriel gdenis@ebiqc.com		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
GILLES DENIS	Directeur général DRN	gdenis@ebiqc.com	450-836-2546

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
25 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	221 505,05
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	525,23
	1.2	Sols contaminés	→	29 304,93
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	8 603,35
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	26 329,01
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			64 762,52
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				156 742,53
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22,24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				3 485 953,87 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
53-54	53-54

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

53-54

Signature _____ Date Le 17 janvier 2018

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
25 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
26 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2017

N° de dossier : 3912- 14-640-098
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres si vous le connaissez)

4e tri 2017

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Complexe Enviro Connexions Ltée		
Adresse du siège social 3779, chemin des 40-Arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau 450-966-7481 ext. 8112	Région Lanaudière	
Télécopieur 450 474-1871	MRC Les Moulins	
Adresse de courriel		
Corrections s'il y a lieu		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse de courriel	Téléphone
Martin Vaillancourt	Contrôleur	martin.vaillancourt@wasteconnections.com	450-966-7481 ext. 8112

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation

- ☐ Incinérateur (INC)
- ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)
- ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)

Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2017, des redevances de 22,24 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,03 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,21 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☐	1er janvier 2017 au 31 mars 2017	30 avril 2017
☐	1er avril 2017 au 30 juin 2017	31 juillet 2017
☐	1er juillet 2017 au 30 septembre 2017	31 octobre 2017
☑	1er octobre 2017 au 31 décembre 2017	31 janvier 2018

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans l'application des intérêts et pénalités, s'il y a lieu.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	431,368.79
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	76,939.77
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	64,707.81
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	0.00
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux de construction	→	26,673.60
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	875.33
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			169,196.51
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				262,172.28
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.24 $
(E) Redevances à payer (C x D)				5,830,711.51 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due et / ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs dans la dernière colonne.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2017	
☐	1er avril au 30 juin 2017	
☐	1er juillet au 30 septembre 2017	
☐	1er octobre au 31 décembre 2017	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Martin Vaillancourt	Fonction Contrôleur divisionnaire de Lachenaie

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	Mardi le 16 janvier 2018

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
26 JAN. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Adresse de correspondance :
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-4598
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

REÇU LE
27 AVR. 2018
PAR:

N° de dossier : 3912- 16-470-108
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux

pa fim 2018 / 24

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Services Matrec inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Ste-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau 450-372-2399	Région Montérégie	
Télécopieur 450-372-2287	MRC La Haute-Yamaska	
Adresse courriel pmilot@matrec.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse courriel	Téléphone
Patrick Milot	Directeur	pmilot@matrec.ca	450-372-2399

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Lot 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

Pd

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	35,866.86
.				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	43.12
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux alternatifs autorisés	→	10,378.47
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	12.67
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)			10,434.26
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 25,432.60
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.57 $
(E) Redevances à payer (C x D)				574,013.78 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Patrick Milot	Directeur

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 05 AVRIL 2018

4 - Mode de paiement

☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑ Formulaire dûment rempli.
☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
27 AVR. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- 05-410-045
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux

pr fin 2018

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse courriel	Téléphone
Geneviève Morin	technicienne comptable	gmorin-valoris@hsfqc.ca	819-560-8403

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				**Poids (en tonnes métriques)**
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			➔	15 232,98
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	➔	
	1.2	Sols contaminés	➔	266,38
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	➔	
	1.4	Résidus CRD "fins"	➔	1 025,70
	1.5	Autres (spécifiez) : scories	➔	746,21
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		➔	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		➔	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		➔	1 663,36
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		➔	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		3 701,65
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				11 531,33
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22,57 $
(E) Redevances à payer (C x D)				[redacted]

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Geneviève Morin	technicienne comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature: Geneviève Morin — Date: 2018-04-26

4 - Mode de paiement

☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑ Formulaire dûment rempli.
☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Developpement durable, de l'Environnement et des Parcs
25 AVR. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- ~~16-416~~ 16-106
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi		
Adresse du siège social 2500 rang St-Joseph	Municipalité ou ville Cowansville	Code postal J2K 3G6
Téléphone au bureau 450-263-2351, poste 227	Région Montérégie	
Télécopieur 450-263-4977	MRC Brome-Missisquoi	
Adresse courriel Patrick.Beaulieu@rigmrbm.ca		

1.2 Identification du répondant			
Prénom et nom Patrick Beaulieu	Fonction ou titre Secrétaire-trésorier adjoint	Adresse courriel Patrick.Beaulieu@rigmrbm.ca	Téléphone 450-263-2351, 227

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination	
Type d'installation ☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	Emplacement / localisation (numéro de lots)

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)

			Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination		→	12 292,05
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :			
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		
	1.1 Sols propres	→	
	1.2 Sols contaminés	→	
	1.3 Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4 Résidus CRD "fins"	→	
	1.5 Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR	→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREEMR	→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	→	24,38
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	→	
	Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		24,38
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)			12 267,67
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance			22,57 $
(E) Redevances à payer (C x D)			276 881,31 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom	Fonction
Patrick Beaulieu	Secrétaire-trésorier adjoint

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature	Date
	25-avr-18

4 - Mode de paiement

- ☐ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☑ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- 17-490-124
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux 1er trim 2018

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 25, rue Gagnon	Municipalité ou ville Drummondville	Code postal J2A 3H3
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Centre-du-Québec	
Télécopieur 819-477-9021	MRC Drummond	
Adresse courriel		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse courriel	Téléphone
Simon Mercier	énéral des sites d'enfouissemen	smercier@wm.com	819-843-9522

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	✓ 125,768.97
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	✓ 17,661.75
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	✓ 1,899.55
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Material de route	→	✓ 12,476.92
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	✓ 7,481.94
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		39,520.16
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 86,248.81
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.57 $
(E) Redevances à payer (C x D)				1,946,635.64 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Marc Auger	Fonction Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 16/04/2018

4 - Mode de paiement

☑	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☐	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- 15-750-099
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux

1er rem 2018 / gh

1.1 Identification de l'exploitant

Nom WM Québec Inc.		
Adresse du siège social 2535 1re Rue	Municipalité ou ville 2535 1re Rue	Code postal J5J 2R7
Téléphone au bureau 819 843-9522 p.222	Région Laurentides	
Télécopieur 450-438-4342	MRC La Rivière-du-Nord	
Adresse courriel		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse courriel	Téléphone
Simon Mercier	énéral des sites d'enfouissemen	smercier@wm.com	819-843-9522

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	✓361,667.28
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	45,620.58
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	14,945.90
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) : Material de route	→	8,417.31
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	86,092.89
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		155,076.68
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓206,590.60
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.57 $
(E) Redevances à payer (C x D)				4,662,749.84 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Marc Auger	Fonction Comptable

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature — Date: 16/04/2018

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
27 AVR. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- 17-390-132
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux pr fin 2018

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Société de développement durable d'Arthabaska		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurèle-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819-758-4138	Région Centre du Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse courriel chantallaplante@gesterra.com		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse courriel	Téléphone
Chantal Laplante	Comptable	chantallaplante@gesterra.com	819-758-4138 Poste 237

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	16 654.59
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		0.00
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				16 654.59
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.57 $
(E) Redevances à payer (C x D)				375 894.01 $

2.4 Aucune redevance		
Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.		
Cochez	**Période**	**Motifs**
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom	Fonction
Chantal Laplante	Comptable
Déclaration de l'exploitant	
Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date 2017-04-27

4 - Mode de paiement

☐	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☑	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
19 AVR. 2018
SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- 14-520-093
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux

1er tim 2018 /Ah

1.1 Identification de l'exploitant

Nom DÉPÔT RIVE NORD INC.		
Adresse du siège social 670, RUE MONTCALM	Municipalité ou ville BERTHIERVILLE	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau 450-836-2546	Région LANAUDIÈRE	
Télécopieur 450-836-1145	MRC D'AUTRAY	
Adresse courriel gdenis@ebiqc.com		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom GILLES DENIS	Fonction ou titre Directeur général DRN	Adresse courriel gdenis@ebiqc.com	Téléphone 450-836-2546

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC)	
☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD)	
☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Date de réception du paiement
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)

				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	177 942,20
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	869,83
	1.2	Sols contaminés	→	24 442,00
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	
	1.5	Autres (spécifiez) :	→	
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	3 764,70
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	28 553,80
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		57 630,33
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				120 311,87
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22,57 $
(E) Redevances à payer (C x D)				2 715 438,91 $

2.4 Aucune redevance

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Prénom et nom 53-54 | Fonction 53-54

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

53-54 — Signature

17 avril 2018 — Date

4 - Mode de paiement

- ☑ Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
- ☐ Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

- ☑ Formulaire dûment rempli.
- ☑ Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

REDEVANCES EXIGIBLES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
Formulaire de remise pour les exploitants de lieux d'élimination
Année 2018

N° de dossier : 3912- 14-640-098
(Inscrire votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1 - Renseignements généraux 19 fév 2018

1.1 Identification de l'exploitant

Nom Complexe Enviro Connexions Ltée		
Adresse du siège social 3779, chemin des 40-Arpents	Municipalité ou ville Terrebonne	Code postal J6V 9T6
Téléphone au bureau 450-966-7481	Région Lanaudière	
Télécopieur 450 474-1871	MRC Les Moulins	
Adresse courriel		

1.2 Identification du répondant

Prénom et nom	Fonction ou titre	Adresse courriel	Téléphone
53-54	53-54	53-54	53-54

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Description du lieu d'élimination

Type d'installation	Emplacement / localisation (numéro de lots)
☐ Incinérateur (INC) ☐ Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) ☑ Lieu d'enfouissement technique (LET)	

2 - Redevances

2.1 Redevances exigibles

Les redevances prévues au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREÉMR) sont ajustées le 1er janvier de chaque année, en fonction du taux de variation des indices des prix à la consommation au Canada.

À compter du 1er janvier 2018, des redevances de 22,57 $ sont exigibles pour chaque tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination. Ce montant se détaille comme suit :

- redevances régulières exigibles de 12,21 $
- redevances supplémentaires exigibles de 10,36 $

Vous devez effectuer le calcul des redevances pour le lieu d'élimination indiqué à la section 1.4.

2.2 Période couverte		
Cochez la période	**Période**	**Date de réception du paiement**
☑	1er janvier 2018 au 31 mars 2018	30 avril 2018
☐	1er avril 2018 au 30 juin 2018	31 juillet 2018
☐	1er juillet 2018 au 30 septembre 2018	31 octobre 2018
☐	1er octobre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

Note : La date de réception, à l'adresse indiquée à la fin du formulaire, sera celle considérée dans le calcul des intérêts et pénalités.

2.3 Matières pesées (veuillez utiliser la virgule pour les décimales)				Poids (en tonnes métriques)
(A) Quantité totale de matières résiduelles reçues pour élimination			→	310,293.39
(B) Quantité à exclure du calcul de la redevance, si ces matières sont incluses dans (A) :				
1.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
	1.1	Sols propres	→	
	1.2	Sols contaminés	→	22,353.57
	1.3	Résidus de déchiquetages de carcasses automobiles ("fluff")	→	52,023.40
	1.4	Résidus CRD "fins"	→	0.00
	1.5	Autres (spécifiez) : Matériaux de construction	→	18,247.59
2.	Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR		→	
3.	Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à la section 2 du RREÉMR		→	
4.	Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées		→	435.92
5.	Résidus miniers ou ceux générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis		→	
		Sous-total (B) ((1.1+1.2+1.3+1.4+1.5)+2+3+4+5)		93,060.48
(C) Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance (A - B)				✓ 217,232.91
(D) Coût par tonne métrique de matières résiduelles admissibles au paiement de la redevance				22.57 $
(E) Redevances à payer (C x D) Crédit de 10 $ utilisé				4,902,946.78 $

2.4 Aucune redevance Crédit obtenu à la suite du compte de RA 2016

Si aucune redevance n'est due ou qu'aucune matière n'a été reçue pour élimination, inscrivez la période et indiquez les motifs.

Cochez	Période	Motifs
☐	1er janvier au 31 mars 2018	
☐	1er avril au 30 juin 2018	
☐	1er juillet au 30 septembre 2018	
☐	1er octobre au 31 décembre 2018	

3 - Attestation de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom 53-54	Fonction 53-54

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

53-54 Signature

Lundi le 16 avril 2018 Date

4 - Mode de paiement

☐	Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec pour le total des redevances à payer (section 2.3 E).
☑	Transfert de fonds électronique (TFÉ)

5 - Documents à transmettre

☑	Formulaire dûment rempli.
☑	Signez et datez l'attestation de l'exploitant (section 3).

Adresse de correspondance :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction des matières résiduelles
Redevances pour l'élimination
675, boul. René-Lévesque Est, 9e étage, boîte 71
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél.: 418 521-3950 Téléc.: 418 644-3386
Courriel : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca